

# Publication des notations ESG

Juillet 2026



**HSBC** Asset Management | Opening up a world of opportunity

# Sommaire

---

Notation Circular IQ	2
Notation Digital Leaders	10
HSBC Asset Management Notation ESG	18
Notation ESG des titres de crédit titrisés	28
Notation Sustainable Healthcare	37
Notation Transition Resources	45
Fiches d'information ESG sur les actifs alternatifs	53
Cadre d'investissement durable pour les actifs alternatifs	65

---

# Notation Circular IQ

---

# Notation Circular IQ

Le règlement de l'UE sur les notations ESG (règlement (UE) 2024/3005) vise à renforcer la transparence, la cohérence et la confiance dans l'utilisation des notations ESG en fixant des exigences claires quant à la manière dont les prestataires de notations ESG doivent expliquer leurs méthodologies, leurs sources de données et leur gouvernance. Dans la mesure où nous avons recours à toute une gamme de scores et de notations ESG dans le cadre de notre processus d'investissement — et, dans certains cas, dans le cadre de processus spécifiques à certains fonds —, certaines notations que nous établissons et mettons à la disposition de nos clients peuvent entrer dans le champ d'application de ces obligations d'information. Nos méthodes de notation ont été conçues pour répondre à des objectifs d'investissement précis et à des besoins en matière de prise de décision. Conformément à l'esprit de la réglementation, le fait de divulguer notre méthodologie aide nos clients à comprendre ce que mesure chaque notation, ainsi que ses objectifs et ses limites.

Champ de divulgation	Éléments à publier	Contenu divulgué
1. Notation – Objectifs et matérialité	Objectif de la notation ESG : évalue-t-elle le risque, l'impact, ou les deux (double matérialité) ? Si les deux, préciser la répartition.	<p>Brève description de l'objectif de la notation : La notation Circular IQ applique une double approche de matérialité conforme à celle de la CSRD et des ESRS. Ce cadre évalue à la fois les impacts d'une entreprise sur l'utilisation des ressources, les déchets, la pollution, l'eau, l'énergie et les conséquences sur la chaîne de valeur circulaire, ainsi que les risques et opportunités d'ordres financiers découlant de la transition d'une économie linéaire vers une économie circulaire. Ce résultat sert ensuite de donnée clé dans le processus d'investissement du fonds HGIF Global Equity Circular Economy.</p> <p>Évalue : <input type="checkbox"/> Le risque/L'opportunité <input type="checkbox"/> L'impact <input checked="" type="checkbox"/> Les deux</p> <p>Si les deux, Risque (en %) : 50 Impact (en %) : 50</p>
2. Notation – Champ d'application	Ce que couvre la notation : Critères E, S, G, combinés/agrégés, ou thèmes spécifiques (par exemple, le risque de transition).	<p>Champ d'application : <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/> Critères ESG agrégés <input checked="" type="checkbox"/> Thème : Économie circulaire</p> <p>Cette notation est thématique et porte sur l'Économie circulaire. Elle couvre les dimensions E, S et G, le cas échéant.</p>

Champ de divulgation	Éléments à publier	Contenu divulgué
3. Notation – Pondérations (en cas de critères agrégés)	Pondération des critères E/S/G et mode de détermination des pondérations (y compris les sous-pondérations, le cas échéant).	Non agrégés
4. Notation – Sujets abordés	Sujets relevant des critères E/S/G et leur adéquation avec les questions de développement durable de la CSRD/ESRS.	<p>Sujets abordés : stratégie et innovation, ressources humaines et compétences, opérations, dialogue externe, utilisation des produits et des matériaux, services, immobilisations corporelles, eau et énergie.</p> <p>Lien principal avec l'ESRS E5 : Utilisation des ressources et économie circulaire</p> <p>Conforme aux ESRS ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> En partie (précisez) : _____</p>
5. Notation – Type d'échelle	Notation absolue ou relative (ou les deux).	Échelle : <input checked="" type="checkbox"/> Absolue <input type="checkbox"/> Relative <input type="checkbox"/> Les deux   Si relative, par rapport à :
6. Notation – Conformité aux normes internationales (E)	Si l'aspect E est couvert : prise en compte des objectifs de l'Accord de Paris ou d'autres accords pertinents ?	Accord de Paris pris en compte ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non   Autres accords (le cas échéant) : Oui, indirectement, car l'économie circulaire contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à optimiser l'utilisation des ressources, à favoriser le recours aux énergies renouvelables et à mettre en place un modèle économique à faible empreinte carbone.
7. Notation – Alignement international (S/G)	Si les aspects S et/ou G sont couverts : prise en compte des accords/normes internationaux pertinents ?	Les accords relatifs aux aspects S/G ont-ils été pris en compte ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non   Les aspects S et G ne sont pris en compte que dans la mesure où ils contribuent à la mise en œuvre de l'économie circulaire (stratégie, compétences, responsabilité et dialogue avec les acteurs de la chaîne de valeur)

Champ de divulgation	Éléments à publier	Contenu divulgué
8. Méthodologie – Présentation générale et principales caractéristiques	Synthèse de la méthodologie ; approche rétrospective/prospective ; horizon temporel ; éléments notés ; date d'expiration (le cas échéant) ; modèles/hypothèses ; contrôles de la qualité des données ; signification de l'échelle de notation ; dernière mise à jour et modifications.	<p>Titre de la méthodologie : Notation Circular IQ</p> <p>Éléments notés : Sociétés comprises dans l'univers d'investissement du fonds</p> <p>Approche rétrospective/prospective : Prospective</p> <p>Horizon temporel : 3-5 ans</p> <p>Durée de validité (renouvellement périodique) : 2 ans</p> <p>Modèles/hypothèses : Nous nous appuyons sur notre expertise et notre expérience du secteur pour estimer les données manquantes ; lorsque cela est possible, nous demandons les informations manquantes à la direction de l'entreprise.</p> <p>Contrôles de la qualité des données : Lorsqu'une nouvelle entreprise est intégrée au fonds, un membre de l'équipe des spécialistes IR et un membre de l'équipe de recherche IR procèdent à un examen indépendant de sa notation et de son adéquation avec le thème du fonds. Une fois approuvées par le Comité ESG de la Gestion actions active, les entreprises sont ajoutées à une liste blanche numérique dans laquelle figurent les validations des équipes RI et Gestion actions active.</p> <p>Signification de l'échelle de notation : La notation Circular IQ a été conçue pour évaluer les « pionniers » de l'économie circulaire. Ces entreprises sont généralement de grandes marques bien établies qui fixent des normes élevées en matière de circularité tout au long de leurs chaînes de valeur et dans l'ensemble de leurs activités. Leurs pratiques commerciales sont évaluées à l'aide d'un questionnaire détaillé qui mesure le degré de circularité de divers aspects de leurs stratégies et de leurs activités. Ce questionnaire qualitatif porte sur 11 axes répartis en 50 questions, ce qui permet d'obtenir un score global compris entre 0 et 100. Ces entreprises sont des précurseurs qui favorisent la transition d'une économie linéaire vers une économie circulaire en transformant leurs pratiques commerciales et en renforçant la circularité de leur</p>

Champ de divulgation	Éléments à publier	Contenu divulgué
		<p>écosystème opérationnel. Un score minimum de 30 doit être atteint pour qu'une entreprise puisse être éligible au fonds.</p> <p>Dernière mise à jour : Aucune mise à jour de la méthodologie n'a été effectuée depuis le lancement du fonds</p> <p>Modifications apportées depuis la dernière version : Aucune mise à jour de la méthodologie n'a été effectuée depuis le lancement du fonds</p>
9. Méthodologie – Classification des secteurs d'activité	Nom de la classification sectorielle, émetteur, version et lien (si disponible publiquement).	N/A
10. Données – Sources et traitement	Sources des données (CSRD/ESRS, SFDR, autres) ; publiques/non publiques ; estimations/approximations en cas de données manquantes ; fréquence de mise à jour ; processus de dialogue et utilisation des contributions.	<p>Sources : Publications, rapports et informations sur le développement durable des entreprises, sources publiques et dialogue avec les entreprises</p> <p>La CSRD est-elle utilisée ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (En partie, lorsque cela est possible. Circular IQ utilise les informations issues de la CSRD/ESRS principalement au niveau des thèmes et des champs de divulgation, en particulier l'ESRS E5 (Ressources et économie circulaire), l'ESRS E1 (Changement climatique) et l'ESRS E3 (Ressources en eau et ressources marines)</p> <p>Le SFDR est-il utilisé ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p>Sources de données publiques/non publiques : Sources de données publiques</p> <p>Méthode d'estimation : Nous nous appuyons sur notre expertise et notre expérience du secteur pour estimer les données manquantes ; lorsque cela est possible, nous demandons les informations manquantes à la direction de l'entreprise.</p>

Champ de divulgation	Éléments à publier	Contenu divulgué
		<p>Fréquence des mises à jour : Au maximum deux ans, ou plus fréquemment si l'équipe d'investissement prend connaissance de nouvelles informations susceptibles d'influencer la thèse d'investissement.</p> <p>Processus de dialogue : L'équipe d'investissement entretient régulièrement un dialogue actif avec les sociétés détenues en portefeuille et celles dont l'intégration au portefeuille est envisagée, et les informations issues de ces échanges sont prises en compte dans le calcul du score Circular IQ.</p>
11. Méthodologie – Fondements scientifiques	Si la méthodologie repose sur des données scientifiques et, le cas échéant, de quelle manière ; manière dont ces données sont identifiées.	Fondement scientifique : Aucune donnée scientifique spécifique n'a été identifiée au-delà des preuves scientifiques généralement admises sur des sujets tels que le changement climatique, tels qu'ils ont été identifiés par le GIEC.
12. Méthodologie – Utilisation de l'IA (le cas échéant)	Utilisation ou non de l'IA dans la collecte des données/la notation ; limites et risques.	<p>Utilisation de l'IA ? Non</p> <p>Limites/risques : Veuillez noter que nous utilisons des sources de données tierces qui peuvent recourir à l'intelligence artificielle à des fins de collecte d'informations, mais cela sera indiqué séparément dans leurs déclarations. Nous n'utilisons pas l'IA pour établir nos notations.</p>
13. Limites – Données et méthodologie	Principales limites : disponibilité et cohérence des données ; exhaustivité ; actualité ; exactitude ; hypothèses, approximations et estimations.	<p>Synthèse des limites :</p> <p>Nous faisons appel à des prestataires de recherche et à des sources externes afin d'identifier les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pertinents pour nos méthodologies de notation internes. Nous évaluons certes les fournisseurs de données extérieurs dans le cadre d'un contrôle continu, mais il est impossible de garantir l'exactitude, l'exhaustivité, la qualité de leur jugement ou l'à-propos de leurs données. Leurs analyses peuvent ne pas inclure tous les émetteurs figurant dans nos portefeuilles. Nous pouvons ne</p>

Champ de divulgation	Éléments à publier	Contenu divulgué
		<p>pas tenir compte de leurs données ou de leurs notations lorsque notre propre due diligence suggère qu'elles peuvent être inexactes, incomplètes ou disproportionnées.</p>
<p>14. Limites – Accords sur les aspects S/G (le cas échéant)</p>	<p>Si les aspects sociaux et de gouvernance sont couverts : vérifier si les accords internationaux pertinents sont pris en compte (ou non).</p>	<p>Les accords internationaux ont-ils été pris en compte ? Oui</p> <p>Détails : Notre prestataire tiers prend en compte les traités internationaux, tels que ceux de l'Organisation internationale du travail et la Convention internationale des droits de l'homme, dans le cadre de notre processus de notation, en particulier pour les indicateurs sociaux que nous intégrons à notre système de notation interne de gestion d'actifs.</p>
<p>15. Organisation – Entités propriétaires et émettrices</p>	<p>Liste des entités réglementées émettrices (le cas échéant).</p>	<p>Entités émettrices (liste) :</p> <p>Les notations ESG sont attribuées par des entités du groupe HSBC Asset Management. HSBC Asset Management est la marque de l'activité de gestion d'actifs du Groupe HSBC, qui comprend les activités d'investissement potentiellement réalisées par nos entités locales réglementées. Les entités émettrices énumérées ci-dessous sont des filiales indirectes détenues à 100 % par HSBC Holdings plc :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>en France par HSBC Global Asset Management (France), société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro GP99026 ;</i></li> <li>• <i>en Allemagne, par HSBC Global Asset Management (Deutschland) GmbH, qui est réglementée par la BaFin ;</i></li> <li>• <i>au Luxembourg, par HSBC Investment Funds (Luxembourg) SA, société soumise à la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier ;</i></li> </ul> <p>L'équipe de gestion actions active fait partie de l'équipe de gestion plus large de HSBC Asset Management et est chargée de l'élaboration et de la révision de cette méthodologie. L'équipe Investissement responsable fait également partie de l'équipe de gestion de HSBC Asset Management et est chargée de superviser cette méthodologie.</p>

Champ de divulgation	Éléments à publier	Contenu divulgué
16. Organisation – Frais et modèle économique	Critères généraux concernant les frais et le modèle économique/de paiement ; indiquer clairement que les notations sont destinées à un usage interne au sein du pôle Gestion d'actifs (elles ne sont pas commercialisées), le cas échéant.	Ces notations sont destinées exclusivement à un usage interne chez HSBC AM et à ses clients. Cette notation n'entraîne aucuns frais.
17. Conflits d'intérêts – Principaux risques	Principaux conflits liés à l'activité de notation (sélectionner les plus significatifs).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de cohérence et de comparabilité des notations ; en raison de décalages temporels et de lacunes dans les données</li> <li>• Incitations commerciales favorisant une notation ESG élevée pour remporter des mandats (ce risque est atténué par l'obligation d'obtenir l'approbation d'un organisme indépendant spécialisé dans l'investissement responsable pour que les entreprises soient considérées comme alignées sur les thèmes visés)</li> </ul>
18. Conflits d'intérêts – Mesures d'atténuation	Mesures visant à atténuer les conflits (par exemple, barrières à l'information, obligation fiduciaire, contrôles, gouvernance, fréquence des mises à jour, vérification de la qualité des données, contrôles de divulgation).	Parmi les facteurs d'atténuation figurent l'utilisation appropriée de barrières efficaces de contrôle de l'information, le fait que le pôle Gestion d'actifs (AM) agisse conformément à ses obligations fiduciaires envers ses clients, la diffusion d'informations publiques sur les notations, y compris des descriptions précises et équilibrées des entités notées, ainsi qu'un certain nombre de mécanismes de contrôle interne couvrant (i) la mise à jour des notations, (ii) la gestion des éventuels écarts de suivi, des décalages temporels et des lacunes dans les données, (iii) l'examen de la qualité des données prises en compte pour la notation, (iv) le contrôle de la publication des notations et (v) l'application d'un cadre standardisé de notation et de pondération, avec un traitement défini des lacunes dans les données et une mise à jour périodique des données sous-jacentes, afin de garantir des évaluations cohérentes et comparables entre les émetteurs.

Source : HSBC Asset Management, juillet 2026

# Notation Digital Leaders

---

# Notation Digital Leaders

Le règlement de l'UE sur les notations ESG (règlement (UE) 2024/3005) vise à renforcer la transparence, la cohérence et la confiance dans l'utilisation des notations ESG en fixant des exigences claires quant à la manière dont les prestataires de notations ESG doivent expliquer leurs méthodologies, leurs sources de données et leur gouvernance. Dans la mesure où nous avons recours à toute une gamme de scores et de notations ESG dans le cadre de notre processus d'investissement — et, dans certains cas, dans le cadre de processus spécifiques à certains fonds —, certaines notations que nous établissons et mettons à la disposition de nos clients peuvent entrer dans le champ d'application de ces obligations d'information. Nos méthodes de notation ont été conçues pour répondre à des objectifs d'investissement précis et à des besoins en matière de prise de décision. Conformément à l'esprit de la réglementation, le fait de divulguer notre méthodologie aide nos clients à comprendre ce que mesure chaque notation, ainsi que ses objectifs et ses limites.

Champ de divulgation	Éléments à publier	Contenu divulgué
1. Notation – Objectifs et matérialité	Objectif de la notation ESG : évalue-t-elle le risque, l'impact, ou les deux (double matérialité) ? Si les deux, préciser la répartition.	<p>Brève description de l'objectif de la notation : La notation Digital Leaders est un cadre de référence en matière de développement durable utilisé pour évaluer les caractéristiques ESG de chaque entreprise susceptible de faire l'objet d'un investissement. Elle intègre une analyse à la fois qualitative et quantitative pour chaque segment afin d'identifier les principaux sujets importants, et sert de base essentielle au processus d'investissement du fonds HSBC Global Funds ICAV – Digital Leaders Equity.</p> <p>Évalue : <input type="checkbox"/> Le risque/L'opportunité <input checked="" type="checkbox"/> L'impact <input type="checkbox"/> Les deux</p> <p>Si les deux, Risque (en %) : ____ Impact (en %) : ____</p>
2. Notation – Champ d'application	Ce que couvre la notation : Critères E, S, G, combinés/agrégés, ou thèmes spécifiques (par exemple, le risque de transition).	<p>Champ d'application : <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/> Critères ESG agrégés <input checked="" type="checkbox"/> Thème : Leaders du numérique</p>

Champ de divulgation	Éléments à publier	Contenu divulgué
3. Notation – Pondérations (en cas de critères agrégés)	Pondération des critères E/S/G et mode de détermination des pondérations (y compris les sous-pondérations, le cas échéant).	Non agrégés
4. Notation – Sujets abordés	Sujets relevant des critères E/S/G et leur adéquation avec les questions de développement durable de la CSRD/ESRS.	Sujets abordés : Identification des principaux enjeux matériels dans chacune des trois thématiques suivantes : accélération de la transition vers le cloud computing, innovation produit, sécurité numérique et protection de la vie privée, efficacité opérationnelle, accélération de la transition vers une économie plus équitable et/ou plus propre.  Conforme aux ESRS ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> En partie (précisez) : _____
5. Notation – Type d'échelle	Notation absolue ou relative (ou les deux).	Échelle : <input type="checkbox"/> Absolue <input checked="" type="checkbox"/> Relative <input type="checkbox"/> Les deux   Si relative, par rapport à : Univers d'investissement de l'écosystème de la transformation numérique
6. Notation – Conformité aux normes internationales (E)	Si l'aspect E est couvert : prise en compte des objectifs de l'Accord de Paris ou d'autres accords pertinents ?	Accord de Paris pris en compte ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non   Autres accords (le cas échéant) : _____
7. Notation – Alignement international (S/G)	Si les aspects S et/ou G sont couverts : prise en compte des accords/normes internationaux pertinents ?	Prise en compte d'accords sur les aspects S/G ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non   Lesquels :
8. Méthodologie – Présentation générale et principales caractéristiques	Synthèse de la méthodologie ; approche rétrospective/prospective ; horizon temporel ; éléments notés ; date d'expiration (le cas échéant) ;	Titre de la méthodologie : Notation Digital Leaders  Éléments notés : Sociétés comprises dans l'univers d'investissement du fonds

**Champ de divulgation****Éléments à publier****Contenu divulgué**

modèles/hypothèses ; contrôles de la qualité des données ; signification de l'échelle de notation ; dernière mise à jour et modifications.

Approche rétrospective/prospective : Prospective

Horizon temporel : 3-5 ans

Durée de validité (renouvellement périodique) : 12 mois

Modèles/hypothèses : Nous nous appuyons sur notre expertise et notre expérience du secteur pour estimer les données manquantes ; lorsque cela est possible, nous demandons les informations manquantes à la direction de l'entreprise.

Contrôles de la qualité des données : Lorsqu'une nouvelle entreprise est intégrée au fonds, un membre de l'équipe de spécialistes IR procède à un examen indépendant de sa notation et de son adéquation avec le thème du fonds. Une fois approuvées, les entreprises sont ajoutées à une liste de reporting numérique dans laquelle figurent les validations des équipes RI et Gestion actions active. La liste doit être renouvelée au moins tous les 12 mois.

Signification de l'échelle de notation : Le fonds investit dans un portefeuille concentré d'actions et de titres assimilés à des actions d'entreprises du monde entier qui sont à la fois des catalyseurs et des bénéficiaires de la transformation numérique.

Pour ce faire, un cadre de référence en matière de développement durable est mis en œuvre afin d'évaluer les caractéristiques ESG de chaque entreprise susceptible de faire l'objet d'un investissement. Ce cadre intègre à la fois des analyses qualitatives et quantitatives pour chaque segment (les infrastructures à faible émission de carbone, la gestion responsable des données et les sociétés utilisant et promouvant des technologies de rupture) afin d'identifier les principaux sujets importants permettant de sélectionner les entreprises couvertes et de leur attribuer un classement allant de « Leader » à « Retardataire ». La méthodologie de classement repose à la fois sur des critères qualitatifs (analyse de la contribution aux enjeux significatifs) et quantitatifs (résultant de la notation MSCI relative à ces enjeux).

Champ de divulgation	Éléments à publier	Contenu divulgué
		<p>Dernière mise à jour : Aucune mise à jour de la méthodologie n'a été effectuée depuis le lancement du fonds</p> <p>Modifications apportées depuis la dernière version : Aucune mise à jour de la méthodologie n'a été effectuée depuis le lancement du fonds</p>
9. Méthodologie – Classification des secteurs d'activité	Nom de la classification sectorielle, émetteur, version et lien (si disponible publiquement).	N/A
10. Données – Sources et traitement	Sources des données (CSRD/ESRS, SFDR, autres) ; publiques/non publiques ; estimations/approximations en cas de données manquantes ; fréquence de mise à jour ; processus de dialogue et utilisation des contributions.	<p>Sources : Recherches de tiers, publications de l'entreprise et dialogue actif avec les directions des entreprises</p> <p>La CSRD est-elle utilisée ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p>Le SFDR est-il utilisé ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p>Sources de données publiques/non publiques : Sources de données publiques</p> <p>Méthode d'estimation : Nous nous appuyons sur notre expertise et notre expérience du secteur pour estimer les données manquantes ; lorsque cela est possible, nous demandons les informations manquantes à la direction de l'entreprise.</p> <p>Fréquence des mises à jour : Les positions sont réévaluées au moins tous les 12 mois, ou plus fréquemment si l'équipe de gestion prend connaissance de nouvelles informations susceptibles d'influencer la thèse d'investissement.</p> <p>Processus de dialogue : L'équipe d'investissement entretient régulièrement un dialogue actif avec les sociétés détenues en portefeuille et celles dont l'intégration au portefeuille est</p>

Champ de divulgation	Éléments à publier	Contenu divulgué
		<p>envisagée, et les informations issues de ces échanges sont prises en compte dans le calcul de la notation Digital leaders.</p>
<p>11. Méthodologie – Fondements scientifiques</p>	<p>Si la méthodologie repose sur des données scientifiques et, le cas échéant, de quelle manière ; manière dont ces données sont identifiées.</p>	<p>Fondement scientifique : Aucune donnée scientifique spécifique n'a été identifiée au-delà des preuves scientifiques généralement admises sur des sujets tels que le changement climatique, tels qu'ils ont été identifiés par le GIEC.</p>
<p>12. Méthodologie – Utilisation de l'IA (le cas échéant)</p>	<p>Utilisation ou non de l'IA dans la collecte des données/la notation ; limites et risques.</p>	<p>Utilisation de l'IA ? Non</p> <p>Limites/risques : Veuillez noter que nous utilisons des sources de données tierces qui peuvent recourir à l'intelligence artificielle à des fins de collecte d'informations, mais cela sera indiqué séparément dans leurs déclarations. Nous n'utilisons pas l'IA pour établir nos notations.</p>
<p>13. Limites – Données et méthodologie</p>	<p>Principales limites : disponibilité et cohérence des données ; exhaustivité ; actualité ; exactitude ; hypothèses, approximations et estimations.</p>	<p>Synthèse des limites :</p> <p>Nous faisons appel à des prestataires de recherche et à des sources externes afin d'identifier les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pertinents pour nos méthodologies de notation internes. Nous évaluons certes les fournisseurs de données extérieurs dans le cadre d'un contrôle continu, mais il est impossible de garantir l'exactitude, l'exhaustivité, la qualité de leur jugement ou l'à-propos de leurs données. Leurs analyses peuvent ne pas inclure tous les émetteurs figurant dans nos portefeuilles. Nous pouvons ne pas tenir compte de leurs données ou de leurs notations lorsque notre propre due diligence suggère qu'elles peuvent être inexactes, incomplètes ou disproportionnées.</p>

Champ de divulgation	Éléments à publier	Contenu divulgué
14. Limites – Accords sur les aspects S/G (le cas échéant)	Si les aspects sociaux et de gouvernance sont couverts : vérifier si les accords internationaux pertinents sont pris en compte (ou non).	<p>Les accords internationaux ont-ils été pris en compte ? Oui</p> <p>Détails : Notre prestataire tiers prend en compte les traités internationaux, tels que ceux de l'Organisation internationale du travail et la Convention internationale des droits de l'homme, dans le cadre de notre processus de notation, en particulier pour les indicateurs sociaux que nous intégrons à notre système de notation interne de gestion d'actifs.</p>
15. Organisation – Entités propriétaires et émettrices	Liste des entités réglementées émettrices (le cas échéant).	<p>Entités émettrices (liste) :</p> <p>Les notations ESG sont attribuées par des entités du groupe HSBC Asset Management. HSBC Asset Management est la marque de l'activité de gestion d'actifs du Groupe HSBC, qui comprend les activités d'investissement potentiellement réalisées par nos entités locales réglementées. Les entités émettrices énumérées ci-dessous sont des filiales indirectes détenues à 100 % par HSBC Holdings plc :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>en France par HSBC Global Asset Management (France), société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro GP99026 ;</i></li> <li>• <i>en Allemagne, par HSBC Global Asset Management (Deutschland) GmbH, qui est réglementée par la BaFin ;</i></li> <li>• <i>au Luxembourg, par HSBC Investment Funds (Luxembourg) SA, société soumise à la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier ;</i></li> </ul> <p>L'équipe de gestion actions active fait partie de l'équipe de gestion plus large de HSBC Asset Management et est chargée de l'élaboration et de la révision de cette méthodologie. L'équipe Investissement responsable fait également partie de l'équipe de gestion de HSBC Asset Management et est chargée de superviser cette méthodologie.</p>
16. Organisation – Frais et modèle économique	Critères généraux concernant les frais et le modèle économique/de paiement ; indiquer clairement que les notations	Ces notations sont destinées exclusivement à un usage interne chez HSBC AM et à ses clients. Cette notation n'entraîne aucuns frais.

Champ de divulgation	Éléments à publier	Contenu divulgué
	sont destinées à un usage interne au sein du pôle Gestion d'actifs (elles ne sont pas commercialisées), le cas échéant.	
17. Conflits d'intérêts – Principaux risques	Principaux conflits liés à l'activité de notation (sélectionner les plus significatifs).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de cohérence et de comparabilité des notations ; en raison de décalages temporels et de lacunes dans les données</li> <li>• Incitations commerciales favorisant une notation ESG élevée pour remporter des mandats (ce risque est atténué par l'obligation d'obtenir l'approbation d'un organisme indépendant spécialisé dans l'investissement responsable pour que les entreprises soient considérées comme alignées sur les thèmes visés)</li> </ul>
18. Conflits d'intérêts – Mesures d'atténuation	Mesures visant à atténuer les conflits (par exemple, barrières à l'information, obligation fiduciaire, contrôles, gouvernance, fréquence des mises à jour, vérification de la qualité des données, contrôles de divulgation).	Parmi les facteurs d'atténuation figurent l'utilisation appropriée de barrières efficaces de contrôle de l'information, le fait que le pôle Gestion d'actifs (AM) agisse conformément à ses obligations fiduciaires envers ses clients, la diffusion d'informations publiques sur les notations, y compris des descriptions précises et équilibrées des entités notées, ainsi qu'un certain nombre de mécanismes de contrôle interne couvrant (i) la mise à jour des notations, (ii) la gestion des éventuels écarts de suivi, des décalages temporels et des lacunes dans les données, (iii) l'examen de la qualité des données prises en compte pour la notation, (iv) le contrôle de la publication des notations et (v) l'application d'un cadre standardisé de notation et de pondération, avec un traitement défini des lacunes dans les données et une mise à jour périodique des données sous-jacentes, afin de garantir des évaluations cohérentes et comparables entre les émetteurs.

Source : HSBC Asset Management, juillet 2026

# HSBC Asset Management Notation ESG

---

# Notation ESG de HSBC Asset Management

Le règlement de l'UE sur les notations ESG (règlement (UE) 2024/3005) vise à renforcer la transparence, la cohérence et la confiance dans l'utilisation des notations ESG en fixant des exigences claires quant à la manière dont les prestataires de notations ESG doivent expliquer leurs méthodologies, leurs sources de données et leur gouvernance. Dans la mesure où nous avons recours à toute une gamme de scores et de notations ESG dans le cadre de notre processus d'investissement — et, dans certains cas, dans le cadre de processus spécifiques à certains fonds —, certaines notations que nous établissons et mettons à la disposition de nos clients peuvent entrer dans le champ d'application de ces obligations d'information. Nos méthodes de notation ont été conçues pour répondre à des objectifs d'investissement précis et à des besoins en matière de prise de décision. Conformément à l'esprit de la réglementation, le fait de divulguer notre méthodologie aide nos clients à comprendre ce que mesure chaque notation, ainsi que ses objectifs et ses limites.

Champ de divulgation	Éléments à publier	Contenu divulgué
1. Notation – Objectifs et matérialité	Objectif de la notation ESG : évalue-t-elle le risque, l'impact, ou les deux (double matérialité) ? Si les deux, préciser la répartition.	<p>L'objectif de cette note est de considérer l'exposition d'un émetteur aux risques ESG pertinents ainsi que la qualité des systèmes de gestion et des structures de gouvernance en place pour atténuer ces risques. Le cas échéant, la capacité de l'émetteur à répondre à la demande du marché en matière de produits et services ayant un impact positif sur l'environnement et/ou la société est également prise en compte. Le cadre interne de HSBC Asset Management en matière de matérialité constitue le fondement du système de notation permettant de déterminer les pondérations appropriées pour les différents piliers E/S/G dans les divers secteurs.</p> <p>Le cadre de référence des données repose sur les scores E, S et G de MSCI, qui sont ensuite repondérés selon la méthodologie de HSBC Asset Management.</p> <p>Évalue : <input checked="" type="checkbox"/> Le risque/L'opportunité <input type="checkbox"/> L'impact <input type="checkbox"/> Les deux</p> <p>Si les deux, Risque (en %) : ____ Impact (en %) : ____</p>
2. Notation – Champ d'application	Ce que couvre la notation : Critères E, S, G, combinés/agrégés, ou thèmes	Champ d'application : <input checked="" type="checkbox"/> E <input checked="" type="checkbox"/> S <input checked="" type="checkbox"/> G <input checked="" type="checkbox"/> Critères ESG agrégés <input type="checkbox"/> Thème : _____

Champ de divulgation	Éléments à publier	Contenu divulgué
	spécifiques (par exemple, le risque de transition).	
3. Notation – Pondérations (en cas de critères agrégés)	Pondération des critères E/S/G et mode de détermination des pondérations (y compris les sous-pondérations, le cas échéant).	E : ____ % S : ____ % G : ____ %   Méthode de pondération : La pondération des facteurs E/S/G dépend des secteurs. Elle est déterminée à l'issue d'un processus consultatif mené au sein d'équipes sectorielles virtuelles internes dédiées, qui s'appuie sur l'expertise d'analystes spécialisés dans différentes classes d'actifs.   Sous-pondérations (le cas échéant) : _____
4. Notation – Sujets abordés	Sujets relevant des critères E/S/G et leur adéquation avec les questions de développement durable de la CSRD/ESRS.	<p>Sujets abordés :</p> <p>Pour les émetteurs privés et publics, les différents critères ESG sont pris en compte par le biais de notations ESG externes. Ces sujets comprennent, sans s'y limiter, le changement climatique, le capital naturel, la pollution et les déchets, les opportunités environnementales, le capital humain, la responsabilité du fait des produits, l'opposition des parties prenantes, les opportunités sociales, la gouvernance d'entreprise et le comportement des entreprises ; ils peuvent faire l'objet de modifications en fonction de l'évolution de la méthodologie de notre fournisseur et de l'importance du secteur.</p> <p>Conforme aux ESRS ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> En partie (précisez) : Pour les émetteurs privés, ces questions sont couvertes indirectement, par l'intermédiaire de notre prestataire de notation ESG, grâce à un alignement sur les thèmes relevant de la directive relative à la publication d'informations non financières (NFRD), dont les dispositions recourent celles de la CSRD et des ESRS.</p>
5. Notation – Type d'échelle	Notation absolue ou relative (ou les deux).	Échelle : <input checked="" type="checkbox"/> Absolue <input type="checkbox"/> Relative <input type="checkbox"/> Les deux   Si relative, par rapport à : _____

Champ de divulgation	Éléments à publier	Contenu divulgué
6. Notation – Conformité aux normes internationales (E)	Si l'aspect E est couvert : prise en compte des objectifs de l'Accord de Paris ou d'autres accords pertinents ?	Accord de Paris pris en compte ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non   Autres accords (le cas échéant) : _____
7. Notation – Alignement international (S/G)	Si les aspects S et/ou G sont couverts : prise en compte des accords/normes internationaux pertinents ?	Prise en compte d'accords sur les aspects S/G ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non   Lesquels : La notation tient indirectement compte, selon notre prestataire de notation ESG de base, du Pacte mondial des Nations Unies (ONU) et de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, le cas échéant.
8. Méthodologie – Présentation générale et principales caractéristiques	Synthèse de la méthodologie ; approche rétrospective/prospective ; horizon temporel ; éléments notés ; date d'expiration (le cas échéant) ; modèles/hypothèses ; contrôles de la qualité des données ; signification de l'échelle de notation ; dernière mise à jour et modifications.	<p>Titre de la méthodologie : Notation ESG de HSBC Asset Management</p> <p>Éléments notés : Pour les émetteurs privés et publics, les composantes sous-jacentes comprennent des scores relatifs aux enjeux clés environnementaux, sociaux et de gouvernance, qui sont agrégés pour former des scores moyens pondérés des enjeux clés (WAKIS) selon une pondération propre à HSBC AM.</p> <p>Approche rétrospective/prospective : Pour les émetteurs privés et publics, les notations reposent principalement sur des informations publiques portant sur le passé et ne constituent pas des prévisions quant aux performances ESG ou aux résultats financiers à venir.</p> <p>Horizon temporel : L'horizon temporel pris en compte dans notre score ESG intègre indirectement ces considérations fournies par notre prestataire de notation ESG sur les thèmes clés. En règle générale, chaque thème clé se voit attribuer un horizon temporel « à court terme », « à moyen terme » ou « à long terme » en fonction de la nature du risque ou de l'opportunité clé. Ces horizons temporels peuvent également différer selon les secteurs et les enjeux à court terme ayant un impact important sur le secteur concerné bénéficieront d'une pondération élevée.</p>

**Champ de divulgation****Éléments à publier****Contenu divulgué**

Durée de validité (renouvellement périodique) : Pour les émetteurs privés et publics, les éléments constitutifs de la note relative aux piliers E, S et G sont évalués par un organisme de notation ESG externe et font l'objet d'un réexamen annuel. Les pondérations internes de HSBC sont réexaminées dans le cadre de la révision globale du cadre de matérialité.

Modèles/hypothèses : La notation ESG externe fournit une évaluation raisonnable des risques individuels liés aux piliers E, S et G. L'organisme externe de notation ESG effectue des contrôles de qualité des données appropriés, et les mises à jour méthodologiques font l'objet d'une communication claire et sont bien comprises par HSBC AM.

Contrôles de la qualité des données : Des règles relatives à la qualité des données ESG ont été établies selon plusieurs critères, notamment l'exhaustivité, la conformité, la validité, l'actualité et la cohérence, afin de garantir des résultats cohérents et fiables.

Signification de l'échelle de notation : Les scores vont de 0 à 10 ; plus le score est élevé, plus les risques ESG sont faibles.

Dernière mise à jour : Mai 2026

Modifications apportées depuis la dernière version : Juillet 2024

9. Méthodologie –  
Classification des secteurs  
d'activité

Nom de la classification sectorielle,  
émetteur, version et lien (si disponible  
publiquement).

Classification :

HSBC AM dispose d'une classification interne comprenant 13 secteurs (dont 1 secteur souverain) et 32 sous-secteurs. Ces secteurs et sous-secteurs sont classés selon les classifications GICS et BICS. À chaque sous-secteur HSBC sont attribuées des pondérations pour les piliers E/S/G, conformément au cadre de matérialité de HSBC AM, et ces pondérations sont appliquées aux scores E/S/G du MSCI afin d'obtenir le score ESG de HSBC AM. Lorsque les secteurs GICS et BICS ne peuvent être identifiés, comme c'est le cas pour les émetteurs

Champ de divulgation	Éléments à publier	Contenu divulgué
10. Données – Sources et traitement	Sources des données (CSRD/ESRS, SFDR, autres) ; publiques/non publiques ; estimations/approximations en cas de données manquantes ; fréquence de mise à jour ; processus de dialogue et utilisation des contributions.	<p>publics, ceux-ci sont considérés comme appartenant au secteur par défaut, qui applique une pondération égale entre les piliers E/S/G.</p> <p>Classification GICS (Global Industry Classification Standard)   Émetteur : Indices MSCI et S&amp;P Dow Jones   Version : 2023   Lien : <a href="https://www.msci.com/indexes/index-resources/gics">https://www.msci.com/indexes/index-resources/gics</a></p> <hr/> <p>Sources : Notation ESG MSCI, pondérée selon le cadre interne de matérialité de HSBC AM</p> <p>La CSRD est-elle utilisée ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (indirectement si notre fournisseur de notation ESG obtient des informations sur l'entreprise à partir des informations fournies au titre de la CSRD)</p> <p>Le SFDR est-il utilisé ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (indirectement si notre fournisseur de notation ESG obtient des informations sur l'entreprise à partir des informations fournies au titre du SFDR)</p> <p>Sources de données publiques/non publiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Notations ESG de MSCI</li> </ul> <p>Méthode d'estimation : HSBC AM utilise des règles de mise en correspondance propriétaires pour appliquer les informations ESG à ses filiales concernées, lorsque cela est jugé approprié.</p> <p>Fréquence des mises à jour : Notre cycle de mise à jour dépend de notre prestataire ESG, qui réexamine la notation au moins une fois par an et met à jour en continu les données liées à des événements spécifiques (par exemple, les controverses et les informations relatives à la gouvernance).</p> <p>Processus de dialogue : Le processus de notation n'implique pas l'émetteur privé.</p>

Champ de divulgation	Éléments à publier	Contenu divulgué
11. Méthodologie – Fondements scientifiques	Si la méthodologie repose sur des données scientifiques et, le cas échéant, de quelle manière ; manière dont ces données sont identifiées.	Fondement scientifique : Aucune donnée scientifique spécifique n'a été identifiée au-delà des preuves scientifiques généralement admises sur des sujets tels que le changement climatique, tels qu'ils ont été identifiés par le GIEC.
12. Méthodologie – Utilisation de l'IA (le cas échéant)	Utilisation ou non de l'IA dans la collecte des données/la notation ; limites et risques.	Utilisation de l'IA ? Non Limites/risques : Veuillez noter que nous utilisons des sources de données tierces qui peuvent recourir à l'intelligence artificielle à des fins de collecte d'informations, mais cela sera indiqué séparément dans leurs déclarations. Nous n'utilisons pas l'IA pour établir nos notations.
13. Limites – Données et méthodologie	Principales limites : disponibilité et cohérence des données ; exhaustivité ; actualité ; exactitude ; hypothèses, approximations et estimations.	Synthèse des limites :  Nous faisons appel à des prestataires de recherche et à des sources externes afin d'identifier les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pertinents pour nos méthodologies de notation internes. Nous évaluons certes les fournisseurs de données extérieurs dans le cadre d'un contrôle continu, mais il est impossible de garantir l'exactitude, l'exhaustivité, la qualité de leur jugement ou l'à-propos de leurs données. Leurs analyses peuvent ne pas inclure tous les émetteurs figurant dans nos portefeuilles. Nous pouvons ne pas tenir compte de leurs données ou de leurs notations lorsque notre propre due diligence suggère qu'elles peuvent être inexactes, incomplètes ou disproportionnées.
14. Limites – Accords sur les aspects S/G (le cas échéant)	Si les aspects sociaux et de gouvernance sont couverts : vérifier si les accords internationaux pertinents sont pris en compte (ou non).	Les accords internationaux ont-ils été pris en compte ? Oui - Indirectement  Détails : Notre prestataire tiers prend en compte les traités internationaux (notamment les conventions de l'Organisation internationale du travail et le Pacte mondial des Nations unies (ONU)) dans son cadre de notation, en particulier pour l'indicateur social que nous intégrons ensuite dans notre cadre de notation interne de gestion d'actifs.

Champ de divulgation	Éléments à publier	Contenu divulgué
15. Organisation – Entités propriétaires et émettrices	Liste des entités réglementées émettrices (le cas échéant).	<p>Entités émettrices (liste) :</p> <p>Les notations ESG sont attribuées par des entités du groupe HSBC Asset Management. HSBC Asset Management est la marque de l'activité de gestion d'actifs du Groupe HSBC, qui comprend les activités d'investissement potentiellement réalisées par nos entités locales réglementées. Les entités émettrices énumérées ci-dessous sont des filiales indirectes détenues à 100 % par HSBC Holdings plc :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>en France par HSBC Global Asset Management (France), société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro GP99026 ;</i></li> <li>• <i>en Allemagne, par HSBC Global Asset Management (Deutschland) GmbH, qui est réglementée par la BaFin ;</i></li> <li>• <i>au Luxembourg, par HSBC Investment Funds (Luxembourg) SA, société soumise à la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier ;</i></li> <li>• <i>à Malte par HSBC Global Asset Management (Malta) Limited, qui est réglementée et autorisée à fournir des services d'investissement par l'Autorité des services financiers de Malte en vertu de la loi sur les services d'investissement.</i></li> </ul> <p>L'équipe IR fait partie de l'équipe de gestion de HSBC Asset Management et est chargée de l'élaboration et de la révision de cette méthodologie.</p>
16. Organisation – Frais et modèle économique	Critères généraux concernant les frais et le modèle économique/de paiement ; indiquer clairement que les notations sont destinées à un usage interne au sein du pôle Gestion d'actifs (elles ne sont pas commercialisées), le cas échéant.	Ces notations sont destinées exclusivement à un usage interne chez HSBC AM et à ses clients. Cette notation n'entraîne aucuns frais.

Champ de divulgation	Éléments à publier	Contenu divulgué
17. Conflits d'intérêts – Principaux risques	Principaux conflits liés à l'activité de notation (sélectionner les plus significatifs).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de cohérence et de comparabilité des notations ; en raison de méthodologies différentes et de décalages temporels/lacunes dans les données.</li> <li>• Incitations commerciales favorisant une notation ESG élevée pour remporter des mandats.</li> <li>• Pressions commerciales pour que certains émetteurs soient notés plus favorablement en raison de relations commerciales en cours.</li> <li>• Les notations ESG ne sont généralement pas conçues pour mesurer l'« impact », mais privilégient plutôt l'évaluation de la gestion des risques et des informations fournies, ce qui peut créer un conflit entre le discours commercial et le positionnement du produit, d'une part, et l'obligation d'être précis, équilibré et exact, d'autre part.</li> <li>• Certaines stratégies peuvent impliquer des critères d'exclusion ou des biais susceptibles d'augmenter leur tracking error ou de limiter les opportunités d'investissement ; or, si les clients recherchent à la fois des performances maximales et des scores ESG élevés, cela peut créer un conflit en fonction des conditions de marché et de la méthodologie utilisée.</li> <li>• Il peut également y avoir des conflits entre la transparence de la méthodologie, d'une part, et la propriété intellectuelle exclusive ainsi que les restrictions imposées par les fournisseurs concernant les données d'entrée, d'autre part.</li> </ul>
18. Conflits d'intérêts – Mesures d'atténuation	Mesures visant à atténuer les conflits (par exemple, barrières à l'information, obligation fiduciaire, contrôles, gouvernance, fréquence des mises à jour, vérification de la qualité des données, contrôles de divulgation).	Parmi les facteurs d'atténuation figurent l'utilisation appropriée de barrières efficaces de contrôle de l'information, le fait que le pôle Gestion d'actifs (AM) agisse conformément à ses obligations fiduciaires envers ses clients, la diffusion d'informations publiques sur les notations, y compris des descriptions précises et équilibrées des entités notées, ainsi qu'un certain nombre de mécanismes de contrôle interne couvrant (i) la mise à jour des notations, (ii) la gestion des éventuels écarts de suivi, des décalages temporels et des lacunes dans les données, (iii) l'examen de la qualité des données prises en compte pour la notation, (iv) le contrôle de la publication des notations et (v) l'application d'un cadre standardisé de notation et de pondération, avec un traitement défini des lacunes dans les données et une mise à jour

**Champ de divulgation****Éléments à publier****Contenu divulgué**

---

périodique des données sous-jacentes, afin de garantir des évaluations cohérentes et comparables entre les émetteurs.

---

Source : HSBC Asset Management, juillet 2026

# Notation ESG des titres de crédit titrisés

---

# Notation ESG des titres de crédit titrisés

Le règlement de l'UE sur les notations ESG (règlement (UE) 2024/3005) vise à renforcer la transparence, la cohérence et la confiance dans l'utilisation des notations ESG en fixant des exigences claires quant à la manière dont les prestataires de notations ESG doivent expliquer leurs méthodologies, leurs sources de données et leur gouvernance. Dans la mesure où nous avons recours à toute une gamme de scores et de notations ESG dans le cadre de notre processus d'investissement — et, dans certains cas, dans le cadre de processus spécifiques à certains fonds —, certaines notations que nous établissons et mettons à la disposition de nos clients peuvent entrer dans le champ d'application de ces obligations d'information. Nos méthodes de notation ont été conçues pour répondre à des objectifs d'investissement précis et à des besoins en matière de prise de décision. Conformément à l'esprit de la réglementation, le fait de divulguer notre méthodologie aide nos clients à comprendre ce que mesure chaque notation, ainsi que ses objectifs et ses limites.

Champ de divulgation	Éléments à publier	Contenu divulgué
1. Notation – Objectifs et matérialité	Objectif de la notation ESG : évalue-t-elle le risque, l'impact, ou les deux (double matérialité) ? Si les deux, préciser la répartition.	<p>Brève description de l'objectif de la notation : Le notation ESG du crédit titrisé est une évaluation des risques ESG développée en interne visant à évaluer le profil de risque ESG des crédits titrisés - couvrant RMBS, CMBS, ABS de prêts automobiles, ABS de prêts à la consommation et CLO - en vue d'intégrer les considérations E, S et G dans le processus d'investissement de ces instruments. Cette notation adopte une perspective fondée sur le risque ; Elle n'évalue pas l'impact.</p> <p>Évalue : <input checked="" type="checkbox"/> Le risque/L'opportunité <input type="checkbox"/> L'impact <input type="checkbox"/> Les deux</p> <p>Si les deux, Risque (en %) : ____ Impact (en %) : ____</p>
2. Notation – Champ d'application	Ce que couvre la notation : Critères E, S, G, combinés/agrégés, ou thèmes spécifiques (par exemple, le risque de transition).	Champ d'application : <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> G <input checked="" type="checkbox"/> Critères ESG agrégés <input type="checkbox"/> Thème :

Champ de divulgation	Éléments à publier	Contenu divulgué
3. Notation – Pondérations (en cas de critères agrégés)	Pondération des critères E/S/G et mode de détermination des pondérations (y compris les sous-pondérations, le cas échéant).	<p>La méthodologie attribue un score moyen pondéré à un titre de crédit titrisé basé sur une série de facteurs E, S et G notés individuellement. Les scores vont de 0 à 10, 10 étant le risque ESG le plus faible. Pour une meilleure précision, nous disposons de fiches d'information adaptées à chaque segment de l'univers du crédit titrisé. La pondération des facteurs E, S et G est propre à chaque fiche d'information.</p> <p>E : ____ % S : ____ % G : ____ %   Méthode de pondération : _____   Sous-pondérations (le cas échéant) : _____</p>
4. Notation – Sujets abordés	Sujets relevant des critères E/S/G et leur adéquation avec les questions de développement durable de la CSRD/ESRS.	<p>Les sujets abordés varient selon les fiches d'information que nous utilisons. Pour les titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles (RMBS) par exemple, les facteurs E couvrent, entre autres, l'efficacité énergétique et l'exposition aux conditions météorologiques extrêmes. Les facteurs S englobent, entre autres, les pratiques équitables en matière d'origination, de prêt et de service. Les facteurs G englobent, entre autres, la structure de l'actionnariat, la politique ESG et le respect de la réglementation.</p> <p>Conforme aux ESRS ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> En partie (précisez) : _____</p>
5. Notation – Type d'échelle	Notation absolue ou relative (ou les deux).	Échelle : <input checked="" type="checkbox"/> Absolue <input type="checkbox"/> Relative <input type="checkbox"/> Les deux   Si relative, par rapport à : _____
6. Notation – Conformité aux normes internationales (E)	Si l'aspect E est couvert : prise en compte des objectifs de l'Accord de Paris ou d'autres accords pertinents ?	Accord de Paris pris en compte ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non   Autres accords (le cas échéant) : _____

Champ de divulgation	Éléments à publier	Contenu divulgué
7. Notation – Alignement international (S/G)	Si les aspects S et/ou G sont couverts : prise en compte des accords/normes internationaux pertinents ?	Prise en compte d'accords sur les aspects S/G ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non   Lesquels : _____
8. Méthodologie – Présentation générale et principales caractéristiques	Synthèse de la méthodologie ; approche rétrospective/prospective ; horizon temporel ; éléments notés ; date d'expiration (le cas échéant) ; modèles/hypothèses ; contrôles de la qualité des données ; signification de l'échelle de notation ; dernière mise à jour et modifications.	<p>Titre de la méthodologie : <b>Notation</b> ESG des titres de crédit titrisés</p> <p>Éléments notés : Actifs de crédits titrisés</p> <p>Approche rétrospective/prospective : Rétrospective</p> <p>Horizon temporel : Pas de limitation</p> <p>Durée de validité (renouvellement périodique) : Deux fois par an</p> <p>Modèles/hypothèses : Il ne s'agit pas d'un modèle.</p> <p>Contrôles de la qualité des données : Équipe IR</p> <p>Signification de l'échelle de notation : 0-10 Plus le score est bas, plus le risque est élevé.</p> <p>Dernière mise à jour : Décembre 2025</p> <p>Modifications apportées depuis la dernière version : Aucun</p> <p>La notation du crédit titrisé utilise une échelle de 0 à 10 où un score de 0 représente un risque ESG très élevé et un score de 10 représente un risque ESG très faible ou une opportunité ESG. Le produit du score et des pondérations attribuées aux facteurs E, S et G dans la fiche d'information donne lieu à un score ESG quantitatif compris entre 0 et 10.</p> <p>Le score ESG est traduit en une notation d'évaluation des risques ESG : « Faible », « Moyen » ou « Élevé ». Les investissements dont la notation d'évaluation des risques ESG est inférieure ou égale à 3 sont classés comme présentant un risque « Élevé ». Une notation comprise entre 3</p>

et 6 correspond à un risque « Moyen », tandis qu'une notation supérieure à 6 correspond à un risque ESG « Faible » ou représente une opportunité ESG.

Les facteurs E, S et G peuvent se voir attribuer une pondération différente au sein de la fiche d'information en fonction de leur pertinence pour le secteur du crédit titrisé et de leur importance relative.

- Concernant les titres adossés à des prêts automobiles, la pondération des facteurs environnementaux est plus importante en raison des risques environnementaux liés à certains types de moteurs, de leur impact sur les valeurs résiduelles ainsi que de l'impact des amendes et des coûts de remise en état suite aux échecs aux tests d'émissions.
- Les opérations adossées à des crédits à la consommation, y compris les ABS liés aux cartes de crédit et aux prêts étudiants, accordent une pondération plus élevée au facteur social afin de refléter les risques liés aux coûts d'emprunt élevés, ainsi qu'aux pratiques de crédit et de gestion de créances discriminatoires ou agressives.
- Dans le cas des titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels, le facteur social est évalué au regard de l'accessibilité à des logements abordables et du traitement équitable des emprunteurs. Nous prenons en compte les critères de souscription des prêteurs en mettant l'accent sur l'accessibilité financière, ainsi que les pratiques de recouvrement et les mesures de tolérance mises en place par l'organisme de recouvrement.
- Pour les titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, l'accent mis sur les facteurs environnementaux permet de prendre en compte les caractéristiques « vertes » des bâtiments ainsi que les éventuels signaux d'alerte liés aux locataires.
- Pour les obligations adossées à des prêts (CLO), la politique ESG du gestionnaire de CLO, qui détermine la sélection du portefeuille et la répartition sectorielle, est au cœur de l'évaluation des risques ESG de la transaction.

Champ de divulgation	Éléments à publier	Contenu divulgué
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• La gouvernance se voit attribuer un poids important pour toutes les transactions, ce qui est conforme à l'approche appliquée pour les obligations d'entreprises (financières).</li> </ul>
9. Méthodologie – Classification des secteurs d'activité	Nom de la classification sectorielle, émetteur, version et lien (si disponible publiquement).	Classification : N/A   Émetteur : N/A   Modèle : N/A   Lien : N/A
10. Données – Sources et traitement	Sources des données (CSRD/ESRS, SFDR, autres) ; publiques/non publiques ; estimations/approximations en cas de données manquantes ; fréquence de mise à jour ; processus de dialogue et utilisation des contributions.	<p>Sources : Les données ESG proviennent de l'originateur/du sponsor et les niveaux de divulgation varient. Pas de fournisseur tiers indépendant de données ESG pour le crédit titrisé. Nous nous appuyons sur les analyses documentaires internes menées par nos analystes et nos gérants de portefeuille, en tirant parti de leur expérience et de leur expertise dans le ou les sous-secteurs concernés, afin d'étayer notre suivi ESG et les informations réglementaires associées.</p> <p>La CSRD est-elle utilisée ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p>Le SFDR est-il utilisé ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p>Sources de données publiques/non publiques : Sources de données publiques</p> <p>Méthode d'estimation : N/A</p> <p>Fréquence des mises à jour : La méthodologie est révisée deux fois par an.</p> <p>Processus de dialogue : Rencontres régulières avec les émetteurs.</p>
11. Méthodologie – Fondements scientifiques	Si la méthodologie repose sur des données scientifiques et, le cas échéant,	Fondement scientifique : Aucune donnée scientifique spécifique n'a été identifiée au-delà des preuves scientifiques généralement admises sur des sujets tels que le changement climatique, tels qu'ils ont été identifiés par le GIEC.

Champ de divulgation	Éléments à publier	Contenu divulgué
	de quelle manière ; manière dont ces données sont identifiées.	
12. Méthodologie – Utilisation de l'IA (le cas échéant)	Utilisation ou non de l'IA dans la collecte des données/la notation ; limites et risques.	Utilisation de l'IA ? Non  Limites/risques : Veuillez noter que nous utilisons des sources de données tierces qui peuvent recourir à l'intelligence artificielle à des fins de collecte d'informations, mais cela sera indiqué séparément dans leurs déclarations. Nous n'utilisons pas l'IA pour établir nos notations.
13. Limites – Données et méthodologie	Principales limites : disponibilité et cohérence des données ; exhaustivité ; actualité ; exactitude ; hypothèses, approximations et estimations.	Synthèse des limites :  Les données SG proviennent de l'originateur/du sponsor et les niveaux de divulgation varient. Pas de fournisseur tiers indépendant de données ESG pour le crédit titrisé. Nous nous appuyons sur notre plateforme interne de recherche ESG lorsque l'originateur/sponsor est suivi par l'équipe de gestion obligataire.
14. Limites – Accords sur les aspects S/G (le cas échéant)	Si les aspects sociaux et de gouvernance sont couverts : vérifier si les accords internationaux pertinents sont pris en compte (ou non).	Les accords internationaux ont-ils été pris en compte ? Non  Détails : Le crédit titrisé n'est pas couvert par des tiers pour les facteurs E, S et G. Les principes de l'ICMA relatifs aux obligations vertes sont pris en compte le cas échéant.
15. Organisation – Entités propriétaires et émettrices	Liste des entités réglementées émettrices (le cas échéant).	Entités émettrices (liste) :  Les notations ESG sont attribuées par des entités du groupe HSBC Asset Management. HSBC Asset Management est la marque de l'activité de gestion d'actifs du Groupe HSBC, qui comprend les activités d'investissement potentiellement réalisées par nos entités locales réglementées. Les entités émettrices énumérées ci-dessous sont des filiales indirectes détenues à 100 % par HSBC Holdings plc :

Champ de divulgation	Éléments à publier	Contenu divulgué
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• en France par HSBC Global Asset Management (France), société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro GP99026 ;</li> <li>• en Allemagne, par HSBC Global Asset Management (Deutschland) GmbH, qui est réglementée par la BaFin ;</li> <li>• au Luxembourg, par HSBC Investment Funds (Luxembourg) SA, société soumise à la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier ;</li> <li>• à Malte par HSBC Global Asset Management (Malta) Limited, qui est réglementée et autorisée à fournir des services d'investissement par l'Autorité des services financiers de Malte en vertu de la loi sur les services d'investissement.</li> </ul> <p>L'équipe Investissement responsable fait partie de l'équipe de gestion de HSBC Asset Management et est chargée d'examiner le notation ESG des titres de crédit titrisés, élaboré par l'équipe Crédit titrisé.</p>
16. Organisation – Frais et modèle économique	Critères généraux concernant les frais et le modèle économique/de paiement ; indiquer clairement que les notations sont destinées à un usage interne au sein du pôle Gestion d'actifs (elles ne sont pas commercialisées), le cas échéant.	Ces notations sont destinées exclusivement à un usage interne chez HSBC AM et à ses clients. Cette notation n'entraîne aucuns frais.
17. Conflits d'intérêts – Principaux risques	Principaux conflits liés à l'activité de notation (sélectionner les plus significatifs).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de cohérence et de comparabilité des notations ; en raison de méthodologies différentes et de décalages temporels/lacunes dans les données.</li> <li>• Incitations commerciales favorisant une notation ESG élevée pour remporter des mandats.</li> <li>• Pressions commerciales pour que certains émetteurs soient notés plus favorablement en raison de relations commerciales en cours.</li> <li>• Les notations ESG ne sont généralement pas conçues pour mesurer l'« impact », mais privilégient plutôt l'évaluation de la gestion des risques et des informations fournies, ce</li> </ul>

Champ de divulgation	Éléments à publier	Contenu divulgué
		<p>qui peut créer un conflit entre le discours commercial et le positionnement du produit, d'une part, et l'obligation d'être précis, équilibré et exact, d'autre part.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Certaines stratégies peuvent impliquer des critères d'exclusion ou des biais susceptibles d'augmenter leur tracking error ou de limiter les opportunités d'investissement ; or, si les clients recherchent à la fois des performances maximales et des scores ESG élevés, cela peut créer un conflit en fonction des conditions de marché et de la méthodologie utilisée.</li> <li>• Il peut également y avoir des conflits entre la transparence de la méthodologie, d'une part, et la propriété intellectuelle exclusive ainsi que les restrictions imposées par les fournisseurs concernant les données d'entrée, d'autre part.</li> </ul>
<p>18. Conflits d'intérêts – Mesures d'atténuation</p>	<p>Mesures visant à atténuer les conflits (par exemple, barrières à l'information, obligation fiduciaire, contrôles, gouvernance, fréquence des mises à jour, vérification de la qualité des données, contrôles de divulgation).</p>	<p>Parmi les facteurs d'atténuation figurent l'utilisation appropriée de barrières efficaces de contrôle de l'information, le fait que le pôle Gestion d'actifs (AM) agisse conformément à ses obligations fiduciaires envers ses clients, la diffusion d'informations publiques sur les notations, y compris des descriptions précises et équilibrées des entités notées, ainsi qu'un certain nombre de mécanismes de contrôle interne couvrant (i) la mise à jour des notations, (ii) la gestion des éventuels écarts de suivi, des décalages temporels et des lacunes dans les données, (iii) l'examen de la qualité des données prises en compte pour la notation, (iv) le contrôle de la publication des notations et (v) l'application d'un cadre standardisé de notation et de pondération, avec un traitement défini des lacunes dans les données et une mise à jour périodique des données sous-jacentes, afin de garantir des évaluations cohérentes et comparables entre les émetteurs.</p>

Source : HSBC Asset Management, juillet 2026

# Notation Sustainable Healthcare

---

# Notation Sustainable Healthcare

Le règlement de l'UE sur les notations ESG (règlement (UE) 2024/3005) vise à renforcer la transparence, la cohérence et la confiance dans l'utilisation des notations ESG en fixant des exigences claires quant à la manière dont les prestataires de notations ESG doivent expliquer leurs méthodologies, leurs sources de données et leur gouvernance. Dans la mesure où nous avons recours à toute une gamme de scores et de notations ESG dans le cadre de notre processus d'investissement — et, dans certains cas, dans le cadre de processus spécifiques à certains fonds —, certaines notations que nous établissons et mettons à la disposition de nos clients peuvent entrer dans le champ d'application de ces obligations d'information. Nos méthodes de notation ont été conçues pour répondre à des objectifs d'investissement précis et à des besoins en matière de prise de décision. Conformément à l'esprit de la réglementation, le fait de divulguer notre méthodologie aide nos clients à comprendre ce que mesure chaque notation, ainsi que ses objectifs et ses limites.

Champ de divulgation	Éléments à publier	Contenu divulgué
1. Notation – Objectifs et matérialité	Objectif de la notation ESG : évalue-t-elle le risque, l'impact, ou les deux (double matérialité) ? Si les deux, préciser la répartition.	<p>Brève description de l'objectif de la notation : Le score Sustainable Healthcare repose sur l'utilisation de notre indice de durabilité exclusif pour évaluer la différenciation clinique des entreprises (efficacité clinique, sécurité, durabilité et bénéfices pour les patients) ainsi que les économies potentielles (compensation des coûts, impact budgétaire, prix et volumes). Les scores sont ensuite représentés sur une matrice 2 × 2 et constituent un élément clé du processus d'investissement permettant de déterminer l'éligibilité à l'investissement dans le fonds HGIF Global Equity Sustainable Healthcare.</p> <p>Évalue : <input type="checkbox"/> Le risque/L'opportunité <input checked="" type="checkbox"/> L'impact <input type="checkbox"/> Les deux</p> <p>Si les deux, Risque (en %) : ____ Impact (en %) : ____</p>
2. Notation – Champ d'application	Ce que couvre la notation : Critères E, S, G, combinés/agrégés, ou thèmes spécifiques (par exemple, le risque de transition).	Champ d'application : <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/> Critères ESG agrégés <input checked="" type="checkbox"/> Thème : Santé durable

Champ de divulgation	Éléments à publier	Contenu divulgué
3. Notation – Pondérations (en cas de critères agrégés)	Pondération des critères E/S/G et mode de détermination des pondérations (y compris les sous-pondérations, le cas échéant).	Non agrégés
4. Notation – Sujets abordés	Sujets relevant des critères E/S/G et leur adéquation avec les questions de développement durable de la CSRD/ESRS.	Sujets abordés : Économies et résultats cliniques liés aux produits de santé Conforme aux ESRS ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> En partie (précisez) : _____
5. Notation – Type d'échelle	Notation absolue ou relative (ou les deux).	Échelle : <input checked="" type="checkbox"/> Absolue <input type="checkbox"/> Relative <input type="checkbox"/> Les deux   Si relative, par rapport à :
6. Notation – Conformité aux normes internationales (E)	Si l'aspect E est couvert : prise en compte des objectifs de l'Accord de Paris ou d'autres accords pertinents ?	Sans objet, car le critère « E » n'est pas pris en compte dans la notation
7. Notation – Alignement international (S/G)	Si les aspects S et/ou G sont couverts : prise en compte des accords/normes internationaux pertinents ?	Prise en compte d'accords sur les aspects S/G ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non   Lesquels :
8. Méthodologie – Présentation générale et principales caractéristiques	Synthèse de la méthodologie ; approche rétrospective/prospective ; horizon temporel ; éléments notés ; date d'expiration (le cas échéant) ; modèles/hypothèses ; contrôles de la	Titre de la méthodologie : Notation Sustainable Healthcare Éléments notés : Sociétés comprises dans l'univers d'investissement du fonds Approche rétrospective/prospective : Prospective

**Champ de divulgation****Éléments à publier****Contenu divulgué**

qualité des données ; signification de l'échelle de notation ; dernière mise à jour et modifications.

Horizon temporel : 3-5 ans

Durée de validité (renouvellement périodique) : 2 ans

Modèles/hypothèses : Nous nous appuyons sur notre expertise et notre expérience du secteur pour estimer les données manquantes ; lorsque cela est possible, nous demandons les informations manquantes à la direction de l'entreprise.

Contrôles de la qualité des données : Lorsqu'une nouvelle entreprise est intégrée au fonds Sustainable Healthcare, un membre de l'équipe de spécialistes IR procède à un examen indépendant de son score et de son adéquation avec le thème du fonds. Une fois approuvées, les entreprises sont ajoutées à une liste de reporting numérique dans laquelle figurent les validations des équipes RI et Gestion actions active.

Signification de l'échelle de notation : Le score Sustainable Healthcare repose sur l'utilisation de notre indice de durabilité exclusif pour évaluer la différenciation clinique des entreprises (efficacité clinique, sécurité, durabilité et bénéfiques pour les patients) ainsi que les économies potentielles (compensation des coûts, impact budgétaire, prix et volumes, car nous estimons que l'accès aux soins de santé est essentiel pour le secteur, mais que cet aspect n'est pas encore pris en compte dans les notations ESG traditionnelles. Les entreprises sont ensuite classées dans une matrice 2x2, notre objectif étant de sélectionner celles qui obtiennent un score neutre ou positif tant en matière de différenciation clinique que de réduction des coûts.

Pour chaque entreprise identifiée, une analyse exclusive est menée sur ses produits qui constituent actuellement, ou devraient devenir, ses principaux générateurs de chiffre d'affaires, représentant au total au moins 10 % de la valeur actuelle nette de son chiffre d'affaires. Cette analyse exclusive sert à déterminer les scores Sustainable Healthcare de chaque produit en fonction à la fois de l'amélioration des bénéfices cliniques et des économies réalisées. Les scores peuvent varier de -3 à +3, ou selon une échelle de notation similaire, pour chaque produit. Ensuite, le score Sustainable Healthcare global de chaque entreprise identifiée est

Champ de divulgation	Éléments à publier	Contenu divulgué
		<p>calculé comme la moyenne des scores Santé durable de ses produits les plus rentables, pondérée par la valeur actuelle nette des revenus qu'ils génèrent. Les entreprises dont le score Sustainable Healthcare est compris entre -1 et une valeur positive sont prises en considération pour un investissement dans le fonds.</p> <p>Dernière mise à jour : Aucune mise à jour de la méthodologie n'a été effectuée depuis le lancement du fonds</p> <p>Modifications apportées depuis la dernière version : Aucune mise à jour de la méthodologie n'a été effectuée depuis le lancement du fonds</p>
9. Méthodologie – Classification des secteurs d'activité	Nom de la classification sectorielle, émetteur, version et lien (si disponible publiquement).	N/A
10. Données – Sources et traitement	Sources des données (CSRD/ESRS, SFDR, autres) ; publiques/non publiques ; estimations/approximations en cas de données manquantes ; fréquence de mise à jour ; processus de dialogue et utilisation des contributions.	<p>Sources : Publications scientifiques, cliniques, en économie de la santé, etc., publications de l'entreprise et dialogue actif avec les directions des entreprises</p> <p>La CSRD est-elle utilisée ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p>Le SFDR est-il utilisé ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p>Sources de données publiques/non publiques : Sources de données publiques</p> <p>Méthode d'estimation : Nous nous appuyons sur notre expertise et notre expérience du secteur pour estimer les données manquantes ; lorsque cela est possible, nous demandons les informations manquantes à la direction de l'entreprise.</p>

Champ de divulgation	Éléments à publier	Contenu divulgué
		<p>Fréquence des mises à jour : Au maximum deux ans, ou plus fréquemment si l'équipe d'investissement prend connaissance de nouvelles informations susceptibles d'influencer la thèse d'investissement.</p> <p>Processus de dialogue : L'équipe d'investissement entretient régulièrement un dialogue actif avec les entreprises détenues en portefeuille et celles dont l'intégration au portefeuille est envisagée ; les informations issues de ces échanges servent à établir le calcul du score Sustainable Healthcare.</p>
11. Méthodologie – Fondements scientifiques	Si la méthodologie repose sur des données scientifiques et, le cas échéant, de quelle manière ; manière dont ces données sont identifiées.	Fondement scientifique : Aucune donnée scientifique spécifique n'a été identifiée au-delà des preuves scientifiques généralement admises sur des sujets tels que le changement climatique, tels qu'ils ont été identifiés par le GIEC.
12. Méthodologie – Utilisation de l'IA (le cas échéant)	Utilisation ou non de l'IA dans la collecte des données/la notation ; limites et risques.	<p>Utilisation de l'IA ? Non</p> <p>Limites/risques : Veuillez noter que nous utilisons des sources de données tierces qui peuvent recourir à l'intelligence artificielle à des fins de collecte d'informations, mais cela sera indiqué séparément dans leurs déclarations. Nous n'utilisons pas l'IA pour établir nos notations.</p>
13. Limites – Données et méthodologie	Principales limites : disponibilité et cohérence des données ; exhaustivité ; actualité ; exactitude ; hypothèses, approximations et estimations.	<p>Synthèse des limites :</p> <p>Nous faisons appel à des prestataires de recherche et à des sources externes afin d'identifier les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pertinents pour nos méthodologies de notation internes. Nous évaluons certes les fournisseurs de données extérieurs dans le cadre d'un contrôle continu, mais il est impossible de garantir l'exactitude, l'exhaustivité, la qualité de leur jugement ou l'à-propos de leurs données. Leurs analyses peuvent ne pas inclure tous les émetteurs figurant dans nos portefeuilles. Nous pouvons ne</p>

Champ de divulgation	Éléments à publier	Contenu divulgué
		<p>pas tenir compte de leurs données ou de leurs notations lorsque notre propre due diligence suggère qu'elles peuvent être inexactes, incomplètes ou disproportionnées.</p>
<p>14. Limites – Accords sur les aspects S/G (le cas échéant)</p>	<p>Si les aspects sociaux et de gouvernance sont couverts : vérifier si les accords internationaux pertinents sont pris en compte (ou non).</p>	<p>Les accords internationaux ont-ils été pris en compte ? Oui</p> <p>Détails : Notre prestataire tiers prend en compte les traités internationaux, tels que ceux de l'Organisation internationale du travail et la Convention internationale des droits de l'homme, dans le cadre de notre processus de notation, en particulier pour les indicateurs sociaux que nous intégrons à notre système de notation interne de gestion d'actifs.</p>
<p>15. Organisation – Entités propriétaires et émettrices</p>	<p>Liste des entités réglementées émettrices (le cas échéant).</p>	<p>Entités émettrices (liste) :</p> <p>Les notations ESG sont attribuées par des entités du groupe HSBC Asset Management. HSBC Asset Management est la marque de l'activité de gestion d'actifs du Groupe HSBC, qui comprend les activités d'investissement potentiellement réalisées par nos entités locales réglementées. Les entités émettrices énumérées ci-dessous sont des filiales indirectes détenues à 100 % par HSBC Holdings plc :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>en France par HSBC Global Asset Management (France), société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro GP99026 ;</i></li> <li>• <i>en Allemagne, par HSBC Global Asset Management (Deutschland) GmbH, qui est réglementée par la BaFin ;</i></li> <li>• <i>au Luxembourg, par HSBC Investment Funds (Luxembourg) SA, société soumise à la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier ;</i></li> </ul> <p>L'équipe de gestion actions active fait partie de l'équipe de gestion plus large de HSBC Asset Management et est chargée de l'élaboration et de la révision de cette méthodologie. L'équipe Investissement responsable fait également partie de l'équipe de gestion de HSBC Asset Management et est chargée de superviser cette méthodologie.</p>

Champ de divulgation	Éléments à publier	Contenu divulgué
16. Organisation – Frais et modèle économique	Critères généraux concernant les frais et le modèle économique/de paiement ; indiquer clairement que les notations sont destinées à un usage interne au sein du pôle Gestion d'actifs (elles ne sont pas commercialisées), le cas échéant.	Ces notations sont destinées exclusivement à un usage interne chez HSBC AM et à ses clients. Cette notation n'entraîne aucuns frais.
17. Conflits d'intérêts – Principaux risques	Principaux conflits liés à l'activité de notation (sélectionner les plus significatifs).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de cohérence et de comparabilité des notations ; en raison de décalages temporels et de lacunes dans les données</li> <li>• Incitations commerciales favorisant une notation ESG élevée pour remporter des mandats (ce risque est atténué par l'obligation d'obtenir l'approbation d'un organisme indépendant spécialisé dans l'investissement responsable pour que les entreprises soient considérées comme alignées sur les thèmes visés)</li> </ul>
18. Conflits d'intérêts – Mesures d'atténuation	Mesures visant à atténuer les conflits (par exemple, barrières à l'information, obligation fiduciaire, contrôles, gouvernance, fréquence des mises à jour, vérification de la qualité des données, contrôles de divulgation).	Parmi les facteurs d'atténuation figurent l'utilisation appropriée de barrières efficaces de contrôle de l'information, le fait que le pôle Gestion d'actifs (AM) agisse conformément à ses obligations fiduciaires envers ses clients, la diffusion d'informations publiques sur les notations, y compris des descriptions précises et équilibrées des entités notées, ainsi qu'un certain nombre de mécanismes de contrôle interne couvrant (i) la mise à jour des notations, (ii) la gestion des éventuels écarts de suivi, des décalages temporels et des lacunes dans les données, (iii) l'examen de la qualité des données prises en compte pour la notation, (iv) le contrôle de la publication des notations et (v) l'application d'un cadre standardisé de notation et de pondération, avec un traitement défini des lacunes dans les données et une mise à jour périodique des données sous-jacentes, afin de garantir des évaluations cohérentes et comparables entre les émetteurs

# Notation Transition Resources

---

# Notation Transition Resources

Le règlement de l'UE sur les notations ESG (règlement (UE) 2024/3005) vise à renforcer la transparence, la cohérence et la confiance dans l'utilisation des notations ESG en fixant des exigences claires quant à la manière dont les prestataires de notations ESG doivent expliquer leurs méthodologies, leurs sources de données et leur gouvernance. Dans la mesure où nous avons recours à toute une gamme de scores et de notations ESG dans le cadre de notre processus d'investissement — et, dans certains cas, dans le cadre de processus spécifiques à certains fonds —, certaines notations que nous établissons et mettons à la disposition de nos clients peuvent entrer dans le champ d'application de ces obligations d'information. Nos méthodes de notation ont été conçues pour répondre à des objectifs d'investissement précis et à des besoins en matière de prise de décision. Conformément à l'esprit de la réglementation, le fait de divulguer notre méthodologie aide nos clients à comprendre ce que mesure chaque notation, ainsi que ses objectifs et ses limites.

Champ de divulgation	Éléments à publier	Contenu divulgué
1. Notation – Objectifs et matérialité	Objectif de la notation ESG : évalue-t-elle le risque, l'impact, ou les deux (double matérialité) ? Si les deux, préciser la répartition.	<p>Brève description de l'objectif de la notation : La notation Transition Resources est un cadre de référence en matière de développement durable utilisé pour évaluer les caractéristiques environnementales de chaque entreprise susceptible de faire l'objet d'un investissement. Elle intègre une analyse à la fois qualitative et quantitative pour chaque segment afin d'identifier les thèmes clés pertinents, et sert de base essentielle au processus d'investissement du fonds HSBC Global Funds ICAV – Global Transition Resources Equity.</p> <p>Évalue : <input type="checkbox"/> Le risque/L'opportunité <input checked="" type="checkbox"/> L'impact <input type="checkbox"/> Les deux</p> <p>Si les deux, Risque (en %) : ____ Impact (en %) : ____</p>
2. Notation – Champ d'application	Ce que couvre la notation : Critères E, S, G, combinés/agrégés, ou thèmes spécifiques (par exemple, le risque de transition).	Champ d'application : <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/> Critères ESG agrégés <input checked="" type="checkbox"/> Thème : Ressources de transition

Champ de divulgation	Éléments à publier	Contenu divulgué
3. Notation – Pondérations (en cas de critères agrégés)	Pondération des critères E/S/G et mode de détermination des pondérations (y compris les sous-pondérations, le cas échéant).	Non agrégés
4. Notation – Sujets abordés	Sujets relevant des critères E/S/G et leur adéquation avec les questions de développement durable de la CSRD/ESRS.	Sujets abordés : Sujets clés identifiés : approvisionnement en matières premières pour un avenir « zéro émission nette », réduction de la consommation des ressources et de l'empreinte environnementale, bien-être des employés, innovation produit. Conforme aux ESRS ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> En partie (précisez) : _____
5. Notation – Type d'échelle	Notation absolue ou relative (ou les deux).	Échelle : <input type="checkbox"/> Absolue <input checked="" type="checkbox"/> Relative <input type="checkbox"/> Les deux   Si relative, par rapport à : Univers d'investissement du fonds Global Transition Resources
6. Notation – Conformité aux normes internationales (E)	Si l'aspect E est couvert : prise en compte des objectifs de l'Accord de Paris ou d'autres accords pertinents ?	Accord de Paris pris en compte ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non   Autres accords (le cas échéant) : _____
7. Notation – Alignement international (S/G)	Si les aspects S et/ou G sont couverts : prise en compte des accords/normes internationaux pertinents ?	Prise en compte d'accords sur les aspects S/G ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non   Lesquels : _____
8. Méthodologie – Présentation générale et principales caractéristiques	Synthèse de la méthodologie ; approche rétrospective/prospective ; horizon temporel ; éléments notés ; date d'expiration (le cas échéant) ; modèles/hypothèses ; contrôles de la	Titre de la méthodologie : Notation Transition Resources Éléments notés : Sociétés comprises dans l'univers d'investissement du fonds Approche rétrospective/prospective : Prospective

**Champ de divulgation****Éléments à publier****Contenu divulgué**

qualité des données ; signification de l'échelle de notation ; dernière mise à jour et modifications.

Horizon temporel : 3-5 ans

Durée de validité (renouvellement périodique) : 12 mois

Modèles/hypothèses : Nous nous appuyons sur notre expertise et notre expérience du secteur pour estimer les données manquantes ; lorsque cela est possible, nous demandons les informations manquantes à la direction de l'entreprise.

Contrôles de la qualité des données : Lorsqu'une nouvelle entreprise est intégrée au fonds, un membre de l'équipe de spécialistes IR procède à un examen indépendant de sa notation et de son adéquation avec le thème du fonds. Une fois approuvées, les entreprises sont ajoutées à une liste de reporting numérique dans laquelle figurent les validations des équipes RI et Gestion actions active. La liste doit être renouvelée au moins tous les 12 mois.

Signification de l'échelle de notation : Le fonds investit dans un portefeuille concentré d'actions et de titres assimilés à des actions d'entreprises du monde entier qui favorisent la transition vers une économie à faible empreinte carbone, par le biais d'investissements liés à des entreprises du secteur des ressources naturelles et à des services essentiels à la mise en place d'un écosystème d'énergie propre.

Pour ce faire, un cadre de développement durable est appliqué afin d'évaluer les caractéristiques environnementales de chaque société cible potentielle, en intégrant une analyse à la fois qualitative et quantitative pour chaque segment, dans le but d'identifier les thèmes clés (fourniture de matériaux pour un avenir « zéro émission nette », minimisation de l'utilisation des ressources et de l'empreinte environnementale, bien-être des employés, innovation produit) permettant de sélectionner les sociétés couvertes et de leur attribuer un classement allant de « Leader » à « Retardataire ». La méthodologie de classement comprend à la fois une dimension qualitative – fondée sur l'analyse de la contribution aux enjeux importants – et une dimension quantitative – dérivée de la contribution au chiffre d'affaires de l'entreprise et du score MSCI sur ces mêmes enjeux.

Champ de divulgation	Éléments à publier	Contenu divulgué
		<p>Dernière mise à jour : Aucune mise à jour de la méthodologie n'a été effectuée depuis le lancement du fonds</p> <p>Modifications apportées depuis la dernière version : Aucune mise à jour de la méthodologie n'a été effectuée depuis le lancement du fonds</p>
9. Méthodologie – Classification des secteurs d'activité	Nom de la classification sectorielle, émetteur, version et lien (si disponible publiquement).	N/A
10. Données – Sources et traitement	Sources des données (CSRD/ESRS, SFDR, autres) ; publiques/non publiques ; estimations/approximations en cas de données manquantes ; fréquence de mise à jour ; processus de dialogue et utilisation des contributions.	<p>Sources : Recherches de tiers, publications de l'entreprise et dialogue actif avec les directions des entreprises</p> <p>La CSRD est-elle utilisée ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p>Le SFDR est-il utilisé ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p>Sources de données publiques/non publiques : Sources de données publiques</p> <p>Méthode d'estimation : Nous nous appuyons sur notre expertise et notre expérience du secteur pour estimer les données manquantes ; lorsque cela est possible, nous demandons les informations manquantes à la direction de l'entreprise.</p> <p>Fréquence des mises à jour : Les positions sont réévaluées au moins tous les 12 mois, ou plus fréquemment si l'équipe de gestion prend connaissance de nouvelles informations susceptibles d'influencer la thèse d'investissement.</p> <p>Processus de dialogue : L'équipe d'investissement entretient régulièrement un dialogue actif avec les sociétés détenues en portefeuille et celles dont l'intégration au portefeuille est</p>

Champ de divulgation	Éléments à publier	Contenu divulgué
		<p>envisagée, et les informations issues de ces échanges sont prises en compte dans le calcul de la notation Transition Resources.</p>
<p>11. Méthodologie – Fondements scientifiques</p>	<p>Si la méthodologie repose sur des données scientifiques et, le cas échéant, de quelle manière ; manière dont ces données sont identifiées.</p>	<p>Fondement scientifique : Aucune donnée scientifique spécifique n'a été identifiée au-delà des preuves scientifiques généralement admises sur des sujets tels que le changement climatique, tels qu'ils ont été identifiés par le GIEC.</p>
<p>12. Méthodologie – Utilisation de l'IA (le cas échéant)</p>	<p>Utilisation ou non de l'IA dans la collecte des données/la notation ; limites et risques.</p>	<p>Utilisation de l'IA ? Non</p> <p>Limites/risques : Veuillez noter que nous utilisons des sources de données tierces qui peuvent recourir à l'intelligence artificielle à des fins de collecte d'informations, mais cela sera indiqué séparément dans leurs déclarations. Nous n'utilisons pas l'IA pour établir nos notations.</p>
<p>13. Limites – Données et méthodologie</p>	<p>Principales limites : disponibilité et cohérence des données ; exhaustivité ; actualité ; exactitude ; hypothèses, approximations et estimations.</p>	<p>Synthèse des limites :</p> <p>Nous faisons appel à des prestataires de recherche et à des sources externes afin d'identifier les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pertinents pour nos méthodologies de notation internes. Nous évaluons certes les fournisseurs de données extérieurs dans le cadre d'un contrôle continu, mais il est impossible de garantir l'exactitude, l'exhaustivité, la qualité de leur jugement ou l'à-propos de leurs données. Leurs analyses peuvent ne pas inclure tous les émetteurs figurant dans nos portefeuilles. Nous pouvons ne pas tenir compte de leurs données ou de leurs notations lorsque notre propre due diligence suggère qu'elles peuvent être inexactes, incomplètes ou disproportionnées.</p>

Champ de divulgation	Éléments à publier	Contenu divulgué
14. Limites – Accords sur les aspects S/G (le cas échéant)	Si les aspects sociaux et de gouvernance sont couverts : vérifier si les accords internationaux pertinents sont pris en compte (ou non).	<p>Les accords internationaux ont-ils été pris en compte ? Oui</p> <p>Détails : Notre prestataire tiers prend en compte les traités internationaux, tels que ceux de l'Organisation internationale du travail et la Convention internationale des droits de l'homme, dans le cadre de notre processus de notation, en particulier pour les indicateurs sociaux que nous intégrons à notre système de notation interne de gestion d'actifs.</p>
15. Organisation – Entités propriétaires et émettrices	Liste des entités réglementées émettrices (le cas échéant).	<p>Entités émettrices (liste) :</p> <p>Les notations ESG sont attribuées par des entités du groupe HSBC Asset Management. HSBC Asset Management est la marque de l'activité de gestion d'actifs du Groupe HSBC, qui comprend les activités d'investissement potentiellement réalisées par nos entités locales réglementées. Les entités émettrices énumérées ci-dessous sont des filiales indirectes détenues à 100 % par HSBC Holdings plc :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>en France par HSBC Global Asset Management (France), société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro GP99026 ;</i></li> <li>• <i>en Allemagne, par HSBC Global Asset Management (Deutschland) GmbH, qui est réglementée par la BaFin ;</i></li> <li>• <i>au Luxembourg, par HSBC Investment Funds (Luxembourg) SA, société soumise à la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier ;</i></li> </ul> <p>L'équipe de gestion actions active fait partie de l'équipe de gestion plus large de HSBC Asset Management et est chargée de l'élaboration et de la révision de cette méthodologie. L'équipe Investissement responsable fait également partie de l'équipe de gestion de HSBC Asset Management et est chargée de superviser cette méthodologie.</p>
16. Organisation – Frais et modèle économique	Critères généraux concernant les frais et le modèle économique/de paiement ; indiquer clairement que les notations	Ces notations sont destinées exclusivement à un usage interne chez HSBC AM et à ses clients. Cette notation n'entraîne aucuns frais.

Champ de divulgation	Éléments à publier	Contenu divulgué
	sont destinées à un usage interne au sein du pôle Gestion d'actifs (elles ne sont pas commercialisées), le cas échéant.	
17. Conflits d'intérêts – Principaux risques	Principaux conflits liés à l'activité de notation (sélectionner les plus significatifs).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de cohérence et de comparabilité des notations ; en raison de décalages temporels et de lacunes dans les données</li> <li>• Incitations commerciales favorisant une notation ESG élevée pour remporter des mandats (ce risque est atténué par l'obligation d'obtenir l'approbation d'un organisme indépendant spécialisé dans l'investissement responsable pour que les entreprises soient considérées comme alignées sur les thèmes visés)</li> </ul>
18. Conflits d'intérêts – Mesures d'atténuation	Mesures visant à atténuer les conflits (par exemple, barrières à l'information, obligation fiduciaire, contrôles, gouvernance, fréquence des mises à jour, vérification de la qualité des données, contrôles de divulgation).	Parmi les facteurs d'atténuation figurent l'utilisation appropriée de barrières efficaces de contrôle de l'information, le fait que le pôle Gestion d'actifs (AM) agisse conformément à ses obligations fiduciaires envers ses clients, la diffusion d'informations publiques sur les notations, y compris des descriptions précises et équilibrées des entités notées, ainsi qu'un certain nombre de mécanismes de contrôle interne couvrant (i) la mise à jour des notations, (ii) la gestion des éventuels écarts de suivi, des décalages temporels et des lacunes dans les données, (iii) l'examen de la qualité des données prises en compte pour la notation, (iv) le contrôle de la publication des notations et (v) l'application d'un cadre standardisé de notation et de pondération, avec un traitement défini des lacunes dans les données et une mise à jour périodique des données sous-jacentes, afin de garantir des évaluations cohérentes et comparables entre les émetteurs.

Source : HSBC Asset Management, juillet 2026

# Fiches d'information ESG sur les actifs alternatifs

---

# Fiches d'information ESG sur les actifs alternatifs

Le règlement de l'UE sur les notations ESG (règlement (UE) 2024/3005) vise à renforcer la transparence, la cohérence et la confiance dans l'utilisation des notations ESG en fixant des exigences claires quant à la manière dont les prestataires de notations ESG doivent expliquer leurs méthodologies, leurs sources de données et leur gouvernance. Dans la mesure où nous avons recours à toute une gamme de scores et de notations ESG dans le cadre de notre processus d'investissement — et, dans certains cas, dans le cadre de processus spécifiques à certains fonds —, certaines notations que nous établissons et mettons à la disposition de nos clients peuvent entrer dans le champ d'application de ces obligations d'information. Nos méthodes de notation ont été conçues pour répondre à des objectifs d'investissement précis et à des besoins en matière de prise de décision. Conformément à l'esprit de la réglementation, le fait de divulguer notre méthodologie aide nos clients à comprendre ce que mesure chaque notation, ainsi que ses objectifs et ses limites. Cette notation s'applique aux fonds directs destinés exclusivement aux investisseurs professionnels.

Champ de divulgation	Éléments à publier	Contenu divulgué
1. Notation – Objectifs et matérialité	Objectif de la notation ESG : évalue-t-elle <b>le risque</b> , l'impact, ou les deux (double matérialité) ? Si les deux, préciser la répartition.	Brève description de l'objectif de la notation : L'objectif des fiches d'information ESG et de la notation ESG qui en découle est de fournir une évaluation structurée et spécifique à chaque secteur des principaux enjeux ESG, afin d'éclairer la prise de décision en matière d'investissement ainsi que le suivi et l'engagement permanents. Ce cadre identifie et pondère les facteurs ESG les plus susceptibles d'influencer la résilience et la performance des investissements, tout en mettant en évidence les domaines dans lesquels l'investissement peut contribuer positivement aux objectifs de développement durable.  Évalue : <input type="checkbox"/> Le risque/L'opportunité <input type="checkbox"/> L'impact <input checked="" type="checkbox"/> Les deux  Si les deux, Risque (en %) : 50 Impact (en %) : 50
2. Notation – Champ d'application	Ce que couvre la notation : Critères E, S, G, combinés/agrégés, ou thèmes spécifiques (par exemple, le risque de transition).	Champ d'application : <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> G <input checked="" type="checkbox"/> Critères ESG agrégés <input type="checkbox"/> Thème : _____

Champ de divulgation	Éléments à publier	Contenu divulgué
3. Notation – Pondérations (en cas de critères agrégés)	Pondération des critères E/S/G et mode de détermination des pondérations (y compris les sous-pondérations, le cas échéant).	<p>Les pondérations des piliers ESG varient, car les pondérations par enjeu sont spécifiques à chaque secteur, tandis que les pondérations ESG se voient attribuer une valeur spécifique en fonction de leur importance au sein de ce secteur. La pondération est déterminée en se référant à la Carte de matérialité sectorielle ESG de MSCI et aux normes SASB, ainsi qu'aux contributions et retours d'information des équipes de gestion.</p> <p>De ce fait, les notes attribuées aux différents piliers ESG varient considérablement ; par exemple :</p> <p>Services de support diversifiés : E 10 % / S 35 % / G 55 %  Services de santé et d'éducation : E 5 % / S 60 % / G 35 %  Consommation : E 32,5 % / S 30 % / G 37,5 %</p>
4. Notation – Sujets abordés	Sujets relevant des critères E/S/G et leur adéquation avec les questions de développement durable de la CSRD/ESRS.	<p><u>Sujets abordés :</u></p> <p>Environnement : Émissions de GES et risques climatiques ; gestion des risques environnementaux ; biodiversité et impacts écologiques ; utilisation des ressources et gestion des déchets ; approvisionnement en matières premières et gestion de la chaîne d'approvisionnement ; opportunités environnementales.</p> <p>Social : Produits/services : sécurité et responsabilité ; confidentialité et sécurité des données ; gestion des ressources humaines ; santé et sécurité au travail ; relations avec les communautés et droits de l'homme ; opportunités sociales.</p> <p>Gouvernance : Comportement concurrentiel et gestion des risques ; éthique des affaires ; transparence financière, reporting et contrôles ; structure de l'actionariat et influence des actionnaires ; expérience et stratégie de la direction ; gouvernance en matière de développement durable et initiatives ESG.</p> <p>Conforme aux ESRS ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> En partie (précisez) : Les sujets abordés dans la fiche d'information couvrent un large éventail de questions environnementales, sociales et de</p>

Champ de divulgation	Éléments à publier	Contenu divulgué
		gouvernance. Sans être entièrement conforme aux ESRS, de nombreux thèmes des ESRS sont abordés.
5. Notation – Type d'échelle	Notation absolue ou relative (ou les deux).	<p>Le score est calculé à partir de critères définis et de notes pondérées attribuées à chaque enjeu, puis converti en un score ESG compris entre 1 et 5, avant d'être classé dans des tranches de notation. Pour certains critères, lorsque les données sont moins disponibles, l'évaluation peut s'appuyer sur une comparaison avec des acteurs du même secteur.</p> <p>Échelle : <input checked="" type="checkbox"/> Absolue <input type="checkbox"/> Relative <input type="checkbox"/> Les deux</p>
6. Notation – Conformité aux normes internationales (E)	Si l'aspect E est couvert : prise en compte des objectifs de l'Accord de Paris ou d'autres accords pertinents ?	<p>Accord de Paris pris en compte ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non   Autres accords (le cas échéant) : _____</p> <p>Le pilier E comprend les rubriques « Engagement/stratégie en faveur du zéro émission nette » et « Objectifs de réduction des émissions » dans la section « Émissions de GES et risques climatiques ».</p>
7. Notation – Alignement international (S/G)	Si les aspects S et/ou G sont couverts : prise en compte des accords/normes internationaux pertinents ?	<p>Prise en compte d'accords sur les aspects S/G ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non   Lesquels : _____</p> <p>L'intégration IR cherche explicitement à garantir que les entreprises en portefeuille respectent les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Cela inclut les droits et principes issus des huit conventions fondamentales de l'OIT (Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail) et de la Charte internationale des droits de l'homme.</p>

**Champ de divulgation****Éléments à publier****Contenu divulgué**

8. Méthodologie –  
Présentation générale et  
principales caractéristiques

Synthèse de la méthodologie ; approche rétrospective/prospective ; horizon temporel ; éléments notés ; date d'expiration (le cas échéant) ; modèles/hypothèses ; contrôles de la qualité des données ; signification de l'échelle de notation ; dernière mise à jour et modifications.

Synthèse de la méthodologie : Des fiches d'information ESG spécifiques à chaque secteur, élaborées en interne, évaluent l'exposition d'un emprunteur aux risques ESG ainsi que les opportunités de résultats positifs en matière de développement durable.

Pour chaque enjeu ESG significatif, l'entreprise se voit attribuer une note comprise entre 1 et 5 :

1 = Risque ESG le plus élevé

2 = Risque moyen

3 = Risque faible

4 = Neutre

5 = Impact positif (uniquement pour certains enjeux ; pour d'autres, la note maximale est de 4, le « meilleur résultat » étant d'éviter tout impact négatif).

Les notes pondérées par enjeu sont additionnées et ramenées à un score ESG (1–5), puis converties en une notation ESG :

Élevé : score ESG  $\geq 4$  et  $\leq 5$

Bon :  $\geq 3$  et  $< 4$

Satisfaisant :  $\geq 2$  et  $< 3$

Faible :  $\geq 1$  et  $< 2$

Règle d'investissement : les fonds relevant de l'article 8 qui utilisent es fiches d'information ESG dans le cadre de leur processus d'investissement n'investiront pas, dès le départ, dans des entreprises ayant obtenu la note « Faible » (c'est-à-dire un score ESG inférieur à 2). Dialogue renforcé pour la note « Satisfaisant ».

Approche rétrospective/prospective :

Utilise les deux :

- Approche rétrospective : controverses/incidents (en général, prise en compte de ceux survenus au cours des cinq dernières années, sauf en cas de récurrence).

**Champ de divulgation****Éléments à publier****Contenu divulgué**

- Approche prospective : politiques, objectifs, systèmes de gestion, structures de gouvernance, stratégie « zéro émission nette », évaluation des risques climatiques, etc.

Horizon temporel :

Période de référence pour les controverses : cinq ans.

Suivi continu : les fiches d'information sont examinées au moins une fois par an ; les questionnaires sont mis à jour chaque année.

Ce qui est noté :

L'emprunteur/l'entreprise (investissements potentiels et existants) via la fiche d'information sectorielle.

Révision :

Les scores sont réexaminés chaque année et/ou dès que de nouvelles informations (par exemple, issues de l'examen des controverses) justifiant une réévaluation sont disponibles.

Date d'expiration :

Il n'y a pas de « date d'expiration de la notation » explicite, mais une révision/mise à jour est prévue chaque année.

Modèles/hypothèses :

Aucun modèle n'a été utilisé.

Contrôles de la qualité des données :

Les données sont recoupées à partir de plusieurs sources (documents de l'entreprise ou du sponsor, rapports de due diligence, informations du domaine public, questionnaires,

Champ de divulgation	Éléments à publier	Contenu divulgué
		<p>prestataires tiers tels que RepRisk), et le spécialiste senior IR examine les fiches d'information et les sections ESG des documents.</p> <p><u>Dernière mise à jour / modifications :</u></p> <p>Gouvernance : Fait l'objet d'un examen annuel au sein du groupe de travail « Politiques et processus des actifs alternatifs » et fait l'objet d'un rapport au Comité de surveillance des actifs alternatifs durables (ASOC), le dernier examen ayant eu lieu au cours du troisième ou quatrième trimestre 2025.</p>
9. Méthodologie – Classification des secteurs d'activité	Nom de la classification sectorielle, émetteur, version et lien (si disponible publiquement).	Les secteurs des fiches d'information sont mis en correspondance avec les secteurs et sous-secteurs GICS.
10. Données – Sources et traitement	Sources des données (CSRD/ESRS, SFDR, autres) ; publiques/non publiques ; estimations/approximations en cas de données manquantes ; fréquence de mise à jour ; processus de dialogue et utilisation des contributions.	<p>Sources :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents fournis par l'entreprise/l'emprunteur ; documents fournis par le sponsor ; questions-réponses lors de la due diligence.</li> <li>• Rapports de due diligence réalisés par des tiers (commerciaux, financiers, juridiques).</li> <li>• Informations relevant du domaine public.</li> <li>• Expertise interne (experts sectoriels, réseaux d'experts, division Gestion d'actifs dans son ensemble).</li> <li>• Exemple de fournisseur tiers de données ESG : RepRisk</li> <li>• Cadres externes servant de référence lors de la conception : Méthodologie SASB et méthodologie de notation ESG de MSCI.</li> <li>• Modèle de questionnaire ESG : Projet de publication des données ESG intégrées.</li> </ul>

## Champ de divulgation

## Éléments à publier

## Contenu divulgué

- Contexte SFDR : il est recommandé d'aligner le questionnaire sur le reporting relatif aux principales incidences négatives (PAI) (mais l'équipe précise qu'elle ne tient pas compte des PAI pour le moment en raison du manque de cohérence des données).

### CSRD/ESRS/SFDR :

CSRD/ESRS : Non

SFDR : utilisé comme référence pour la classification des informations à publier et le contexte de reporting ; il est recommandé d'utiliser le questionnaire aligné sur les PAI afin de combler les lacunes dans les données.

### publiques/non publiques ; estimations/approximations en cas de données manquantes :

Pas de recours à des estimations ni à des données de substitution

### Fréquence des mises à jour :

Les fiches d'information ESG sont examinées et mises à jour au moins une fois par an (et en cas de changements).

Questionnaire ESG (investissements des produits relevant de l'article 8) : l'emprunteur est invité à le mettre à jour chaque année.

### Processus de dialogue et utilisation des informations recueillies :

Dialogue au moins une fois par an par le biais du questionnaire ESG ; également lors des réunions avec la direction et par le biais d'échanges avec les actionnaires, si nécessaire.

Les informations recueillies dans le cadre de cette collaboration alimentent les mises à jour de la fiche d'information et peuvent entraîner une évolution positive ou négative du score.

Renforcement du dialogue en cas de notation « Satisfaisant » (ou de révision à la baisse) et d'incidents ESG ; des axes d'action et des objectifs sont définis, et les progrès sont suivis

Champ de divulgation	Éléments à publier	Contenu divulgué
		jusqu'à l'obtention d'une notation « Bon+ » (sous réserve de l'approbation du comité d'investissement).
11. Méthodologie – Fondements scientifiques	Si la méthodologie repose sur des données scientifiques et, le cas échéant, de quelle manière ; manière dont ces données sont identifiées.	Fondement scientifique : Aucune donnée scientifique spécifique n'a été identifiée au-delà des preuves scientifiques généralement admises sur des sujets tels que le changement climatique, tels qu'ils ont été identifiés par le GIEC.
12. Méthodologie – Utilisation de l'IA (le cas échéant)	Utilisation ou non de l'IA dans la collecte des données/la notation ; limites et risques.	Utilisation de l'IA ? Non Limites/risques : Veuillez noter que nous utilisons des sources de données tierces qui peuvent recourir à l'intelligence artificielle à des fins de collecte d'informations, mais cela sera indiqué séparément dans leurs déclarations. Nous n'utilisons pas l'IA pour établir nos notations.
13. Limites – Données et méthodologie	Principales limites : disponibilité et cohérence des données ; exhaustivité ; actualité ; exactitude ; hypothèses, approximations et estimations.	Synthèse des limites : Nous faisons appel à des prestataires de recherche et à des sources externes afin d'identifier les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pertinents pour nos méthodologies de notation internes. Nous évaluons certes les fournisseurs de données extérieurs dans le cadre d'un contrôle continu, mais il est impossible de garantir l'exactitude, l'exhaustivité, la qualité de leur jugement ou l'à-propos de leurs données. Leurs analyses peuvent ne pas inclure tous les émetteurs figurant dans nos portefeuilles. Nous pouvons ne pas tenir compte de leurs données ou de leurs notations lorsque notre propre due diligence suggère qu'elles peuvent être inexactes, incomplètes ou disproportionnées.

Champ de divulgation	Éléments à publier	Contenu divulgué
14. Limites – Accords sur les aspects S/G (le cas échéant)	Si les aspects sociaux et de gouvernance sont couverts : vérifier si les accords internationaux pertinents sont pris en compte (ou non).	<p>Les accords internationaux ont-ils été pris en compte ? Oui</p> <p>Détails : Notre prestataire tiers prend en compte les traités internationaux, tels que ceux de l'Organisation internationale du travail et la Convention internationale des droits de l'homme, dans le cadre de notre processus de notation, en particulier pour les indicateurs sociaux que nous intégrons à notre système de notation interne de gestion d'actifs.</p>
15. Organisation – Entités propriétaires et émettrices	Liste des entités réglementées émettrices (le cas échéant).	<p>Entités émettrices (liste) :</p> <p>Les notations ESG sont attribuées par des entités du groupe HSBC Asset Management. HSBC Asset Management est la marque de l'activité de gestion d'actifs du Groupe HSBC, qui comprend les activités d'investissement potentiellement réalisées par nos entités locales réglementées. Les entités émettrices énumérées ci-dessous sont des filiales indirectes détenues à 100 % par HSBC Holdings plc :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>en France par HSBC Global Asset Management (France), société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro GP99026 ;</i></li> <li>• <i>en Allemagne, par HSBC Global Asset Management (Deutschland) GmbH, qui est réglementée par la BaFin ;</i></li> <li>• <i>au Luxembourg, par HSBC Investment Funds (Luxembourg) SA, société soumise à la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier ;</i></li> <li>• <i>à Malte par HSBC Global Asset Management (Malta) Limited, qui est réglementée et autorisée à fournir des services d'investissement par l'Autorité des services financiers de Malte en vertu de la loi sur les services d'investissement.</i></li> </ul> <p>L'équipe IR en actifs alternatifs fait partie de l'équipe de gestion de HSBC Asset Management et est chargée de l'élaboration et de la révision de cette méthodologie.</p>
16. Organisation – Frais et modèle économique	Critères généraux concernant les frais et le modèle économique/de paiement ;	Ces notations sont destinées exclusivement à un usage interne chez HSBC AM et à ses clients. Cette notation n'entraîne aucuns frais.

Champ de divulgation	Éléments à publier	Contenu divulgué
	<p>indiquer clairement que les notations sont destinées à un usage interne au sein du pôle Gestion d'actifs (elles ne sont pas commercialisées), le cas échéant.</p>	
<p>17. Conflits d'intérêts – Principaux risques</p>	<p>Principaux conflits liés à l'activité de notation (sélectionner les plus significatifs).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de cohérence et de comparabilité des notations ; en raison de méthodologies différentes et de décalages temporels/lacunes dans les données</li> <li>• Incitations commerciales favorisant une notation ESG élevée pour remporter des mandats</li> <li>• Pressions commerciales pour que certains émetteurs soient notés plus favorablement en raison de relations commerciales en cours</li> <li>• Les notations ESG ne sont généralement pas conçues pour mesurer l'« impact », mais privilégient plutôt l'évaluation de la gestion des risques et des informations fournies, ce qui peut créer un conflit entre le discours commercial et le positionnement du produit, d'une part, et l'obligation d'être précis, équilibré et exact, d'autre part</li> <li>• Certaines stratégies peuvent impliquer des critères d'exclusion ou des biais susceptibles d'augmenter leur tracking error ou de limiter les opportunités d'investissement ; or, si les clients recherchent à la fois des performances maximales et des scores ESG élevés, cela peut créer un conflit en fonction des conditions de marché et de la méthodologie utilisée.</li> <li>• Il peut également y avoir des conflits entre la transparence de la méthodologie, d'une part, et la propriété intellectuelle exclusive ainsi que les restrictions imposées par les fournisseurs concernant les données d'entrée, d'autre part</li> </ul>
<p>18. Conflits d'intérêts – Mesures d'atténuation</p>	<p>Mesures visant à atténuer les conflits (par exemple, barrières à l'information, obligation fiduciaire, contrôles, gouvernance, fréquence des mises à jour,</p>	<p>Parmi les facteurs d'atténuation figurent l'utilisation appropriée de barrières efficaces de contrôle de l'information, le respect par l'agence de notation de ses obligations fiduciaires envers ses clients, la diffusion d'informations publiques sur les notations, y compris des descriptions précises et équilibrées des entités notées, ainsi qu'un certain nombre de</p>

Champ de divulgation	Éléments à publier	Contenu divulgué
	vérification de la qualité des données, contrôles de divulgation).	mécanismes de contrôle interne garantissant également la cohérence et la comparabilité des notations, notamment : (i) la mise à jour des notations, (ii) la gestion des éventuels écarts de suivi, des décalages temporels et des lacunes dans les données, (iii) l'examen de la qualité des données utilisées pour l'évaluation, (iv) le contrôle de la publication des notations et (v) l'examen des cadres externes qui servent de base à la notation.

Source : HSBC Asset Management, juillet 2026

# Cadre d'investissement durable pour les actifs alternatifs

---

# Cadre d'investissement durable pour les actifs alternatifs (SIFA)

Le règlement de l'UE sur les notations ESG (règlement (UE) 2024/3005) vise à renforcer la transparence, la cohérence et la confiance dans l'utilisation des notations ESG en fixant des exigences claires quant à la manière dont les prestataires de notations ESG doivent expliquer leurs méthodologies, leurs sources de données et leur gouvernance. Dans la mesure où nous avons recours à toute une gamme de scores et de notations ESG dans le cadre de notre processus d'investissement — et, dans certains cas, dans le cadre de processus spécifiques à certains fonds —, certaines notations que nous établissons et mettons à la disposition de nos clients peuvent entrer dans le champ d'application de ces obligations d'information. Nos méthodes de notation ont été conçues pour répondre à des objectifs d'investissement précis et à des besoins en matière de prise de décision. Conformément à l'esprit de la réglementation, le fait de divulguer notre méthodologie aide nos clients à comprendre ce que mesure chaque notation, ainsi que ses objectifs et ses limites. Cette notation s'applique aux fonds directs destinés exclusivement aux investisseurs professionnels.

Champ de divulgation	Éléments à publier	Contenu divulgué
1. Notation – Objectifs et matérialité	Objectif de la notation ESG : évalue-t-elle le risque, l'impact, ou les deux (double matérialité) ? Si les deux, préciser la répartition.	<p>Brève description de l'objectif de la notation :</p> <p>Les critères d'évaluation du SIFA ont pour objectif de déterminer, de démontrer et de contrôler si un investissement alternatif peut être qualifié d'« investissement durable ». Pour ce faire, les investissements sont classés en différentes catégories (Nocif / À risque / En progression / Sûr) selon des indicateurs alignés sur les ODD, afin de confirmer que l'investissement contribue positivement à la décarbonation et/ou à un ou plusieurs ODD des Nations unies, qu'il ne cause pas de préjudice important à d'autres ODD et qu'il répond aux attentes en matière de bonne gouvernance, le tout faisant l'objet d'un réexamen au moins une fois par an.</p> <p>Évalue : <input type="checkbox"/> Le risque/L'opportunité <input type="checkbox"/> L'impact <input checked="" type="checkbox"/> Les deux</p> <p>Si les deux, Risque (en %) : 50 Impact (en %) : 50</p>
2. Notation – Champ d'application	Ce que couvre la notation : Critères E, S, G, combinés/agrégés, ou thèmes	Champ d'application : <input checked="" type="checkbox"/> E <input checked="" type="checkbox"/> S <input checked="" type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/> Critères ESG agrégés <input type="checkbox"/> Thème : _____

Champ de divulgation	Éléments à publier	Contenu divulgué
	spécifiques (par exemple, le risque de transition).	
3. Notation – Pondérations (en cas de critères agrégés)	Pondération des critères E/S/G et mode de détermination des pondérations (y compris les sous-pondérations, le cas échéant).	Aucun système de pondération n'a été mis en place ; les enjeux E/S/G sont pris en compte et évalués séparément en fonction de l'activité économique et de leur contribution aux ODD, sans nuire de manière significative aux autres ODD.
4. Notation – Sujets abordés	Sujets relevant des critères E/S/G et leur adéquation avec les questions de développement durable de la CSRD/ESRS.	<p>Sujets abordés :</p> <p><u>Environnement</u> : Eau propre et assainissement ; Lutte contre le changement climatique ; Vie aquatique ; Vie terrestre</p> <p><u>Social</u> : Pauvreté ; Faim ; Santé ; Éducation ; Égalité entre les sexes ; Énergie propre et abordable ; Villes et communautés durables ; Travail décent</p> <p><u>Gouvernance</u> : Justice et institutions solides ; Consommation et production responsables</p> <p>Conforme aux ESRS ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> En partie (précisez) : Les sujets relatifs aux critères S couvrent un large éventail de questions environnementales, sociales et de gouvernance. Sans être entièrement conforme aux ESRS, de nombreux thèmes des ESRS sont abordés. Les sujets abordés sont alignés sur les ODD</p>
5. Notation – Type d'échelle	Notation absolue ou relative (ou les deux).	<p>Le SIFA utilise une approche par catégories (Sécurité / Progression / Risque / Préjudice) qui aboutit à un score absolu, l'entité étant classée dans une catégorie en fonction de seuils prédéfinis</p> <p>Échelle : <input checked="" type="checkbox"/> Absolue <input type="checkbox"/> Relative <input type="checkbox"/> Les deux   Si relative, par rapport à :</p>

Champ de divulgation	Éléments à publier	Contenu divulgué
6. Notation – Conformité aux normes internationales (E)	Si l'aspect E est couvert : prise en compte des objectifs de l'Accord de Paris ou d'autres accords pertinents ?	Accord de Paris pris en compte ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non   Autres accords (le cas échéant) : _____
7. Notation – Alignement international (S/G)	Si les aspects S et/ou G sont couverts : prise en compte des accords/normes internationaux pertinents ?	<p>Prise en compte d'accords sur les aspects S/G ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non   Lesquels : _____</p> <p>L'intégration IR cherche explicitement à garantir que les entreprises en portefeuille respectent les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Cela inclut les droits et principes issus des huit conventions fondamentales de l'OIT (Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail) et de la Charte internationale des droits de l'homme.</p>
8. Méthodologie – Présentation générale et principales caractéristiques	Synthèse de la méthodologie ; approche rétrospective/prospective ; horizon temporel ; éléments notés ; date d'expiration (le cas échéant) ; modèles/hypothèses ; contrôles de la qualité des données ; signification de l'échelle de notation ; dernière mise à jour et modifications.	<p>Synthèse de la méthodologie : définit l'investissement durable comme une activité s'inscrivant (ou s'orientant de manière crédible vers) une « zone de sécurité » qui respecte : Les limites planétaires (limites environnementales) ; les fondements sociaux (normes sociales minimales)</p> <p>Utilise un cadre permettant de classer les investissements en quatre zones :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Zone de sécurité : l'activité s'inscrit dans les limites planétaires/sociales</li> <li>- Zone de progression : proche de la zone de sécurité mais actuellement en dehors ; existence d'une stratégie de transition crédible</li> <li>- Zone à risque : en dehors de la zone de sécurité, présentant une capacité limitée ou un risque élevé d'exécution ;</li> <li>- Zone à risque : en dehors de la zone de sécurité, sans voie de transition crédible / sans volonté de s'attaquer au problème.</li> </ul> <p>Recourt à des évaluations de la durabilité sectorielle avec des indicateurs liés aux ODD pour étayer la classification</p> <p><u>Approche rétrospective/prospective</u> :</p> <p>Utilise les deux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rétrospective : controverses/incidents (à noter toutefois qu'aucune période officielle n'a été évaluée).</li> </ul>

- Approche prospective : politiques, objectifs, systèmes de gestion, structures de gouvernance, stratégie « zéro émission nette », évaluation des risques climatiques, etc.

Horizon temporel :

Les scores sont réexaminés chaque année et/ou dès que de nouvelles informations (par exemple, issues de l'examen des controverses) justifiant une réévaluation sont disponibles.

Ce qui est noté :

Les ODD associés aux activités économiques de l'emprunteur/de l'entreprise.

Révision :

Les scores sont réexaminés chaque année et/ou dès que de nouvelles informations (par exemple, issues de l'examen des controverses) justifiant une réévaluation sont disponibles.

Date d'expiration :

Il n'y a pas de « date d'expiration de la notation » explicite, mais une révision/mise à jour est prévue chaque année.

Modèles/hypothèses :

Aucun modèle n'a été utilisé.

Contrôles de la qualité des données :

Les données sont recoupées à partir de plusieurs sources (documents de l'entreprise ou du sponsor, rapports de due diligence, informations du domaine public, questionnaires, prestataires tiers tels que RepRisk), et le spécialiste senior IR examine les fiches d'information et les sections ESG des documents.

Dernière mise à jour/modifications :

Gouvernance : Fait l'objet d'un examen annuel au sein du groupe de travail « Politiques et processus des actifs alternatifs » et fait l'objet d'un rapport au Comité de surveillance des actifs alternatifs durables (ASOC), le dernier examen ayant eu lieu au cours du quatrième trimestre 2025.

Champ de divulgation	Éléments à publier	Contenu divulgué
9. Méthodologie – Classification des secteurs d'activité	Nom de la classification sectorielle, émetteur, version et lien (si disponible publiquement).	Ce cadre établit une correspondance entre les activités économiques et les codes NACE (classification statistique de l'UE, conformément à l'outil EU Compass)
10. Données – Sources et traitement	Sources des données (CSR/ESRS, SFDR, autres) ; publiques/non publiques ; estimations/approximations en cas de données manquantes ; fréquence de mise à jour ; processus de dialogue et utilisation des contributions.	<p><u>Source des données :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents fournis par l'entreprise/l'emprunteur ; documents fournis par le sponsor ; questions-réponses lors de la due diligence.</li> <li>• Rapports de due diligence réalisés par des tiers (commerciaux, financiers, juridiques).</li> <li>• Informations relevant du domaine public.</li> <li>• Expertise interne (experts sectoriels, réseaux d'experts, division Gestion d'actifs dans son ensemble).</li> <li>• Exemple de fournisseur tiers de données ESG : RepRisk</li> <li>• Cadres externes servant de référence lors de la conception : outil IRIS+ du GIIN et « UN SDG Compact » ; critères techniques de sélection de la taxonomie de l'UE ; Climate Bonds Initiative</li> <li>• Questionnaire SIFA.</li> </ul> <p><u>CSR/ESRS / SFDR :</u>  CSR/ESRS : Non  SFDR : Non</p> <p><u>publiques/non publiques ; estimations/approximations en cas de données manquantes :</u>  Pas de recours à des estimations ni à des données de substitution</p> <p><u>Fréquence des mises à jour :</u>  L'évaluation SIFA est réexaminée et mise à jour au moins une fois par an (et en cas de changements).</p> <p><u>Processus de dialogue et utilisation des informations recueillies :</u>  L'évaluation SIFA peut être utilisée dans le cadre d'un processus de dialogue ESG plus large</p>

Champ de divulgation	Éléments à publier	Contenu divulgué
11. Méthodologie – Fondements scientifiques	Si la méthodologie repose sur des données scientifiques et, le cas échéant, de quelle manière ; manière dont ces données sont identifiées.	Fondement scientifique : Aucune donnée scientifique spécifique n'a été identifiée au-delà des preuves scientifiques généralement admises sur des sujets tels que le changement climatique, tels qu'ils ont été identifiés par le GIEC.
12. Méthodologie – Utilisation de l'IA (le cas échéant)	Utilisation ou non de l'IA dans la collecte des données/la notation ; limites et risques.	Utilisation de l'IA ? Non  Limites/risques : Veuillez noter que nous utilisons des sources de données tierces qui peuvent recourir à l'intelligence artificielle à des fins de collecte d'informations, mais cela sera indiqué séparément dans leurs déclarations. Nous n'utilisons pas l'IA pour établir nos notations.
13. Limites – Données et méthodologie	Principales limites : disponibilité et cohérence des données ; exhaustivité ; actualité ; exactitude ; hypothèses, approximations et estimations.	Synthèse des limites :  Nous faisons appel à des prestataires de recherche et à des sources externes afin d'identifier les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pertinents pour nos méthodologies de notation internes. Nous évaluons certes les fournisseurs de données extérieurs dans le cadre d'un contrôle continu, mais il est impossible de garantir l'exactitude, l'exhaustivité, la qualité de leur jugement ou l'à-propos de leurs données. Leurs analyses peuvent ne pas inclure tous les émetteurs figurant dans nos portefeuilles. Nous pouvons ne pas tenir compte de leurs données ou de leurs notations lorsque notre propre due diligence suggère qu'elles peuvent être inexactes, incomplètes ou disproportionnées.
14. Limites – Accords sur les aspects S/G (le cas échéant)	Si les aspects sociaux et de gouvernance sont couverts : vérifier si les accords internationaux pertinents sont pris en compte (ou non).	Les accords internationaux ont-ils été pris en compte ? Oui  Détails : Notre prestataire tiers prend en compte les traités internationaux, tels que ceux de l'Organisation internationale du travail et la Convention internationale des droits de l'homme, dans le cadre de notre processus de notation, en particulier pour les indicateurs sociaux que nous intégrons à notre système de notation interne de gestion d'actifs.

Champ de divulgation	Éléments à publier	Contenu divulgué
15. Organisation – Entités propriétaires et émettrices	Liste des entités réglementées émettrices (le cas échéant).	<p>Entités émettrices (liste) :</p> <p>Les notations ESG sont attribuées par des entités du groupe HSBC Asset Management. HSBC Asset Management est la marque de l'activité de gestion d'actifs du Groupe HSBC, qui comprend les activités d'investissement potentiellement réalisées par nos entités locales réglementées. Les entités émettrices énumérées ci-dessous sont des filiales indirectes détenues à 100 % par HSBC Holdings plc :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• en France par HSBC Global Asset Management (France), société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro GP99026 ;</li> <li>• en Allemagne, par HSBC Global Asset Management (Deutschland) GmbH, qui est réglementée par la BaFin ;</li> <li>• au Luxembourg, par HSBC Investment Funds (Luxembourg) SA, société soumise à la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier ;</li> <li>• à Malte par HSBC Global Asset Management (Malta) Limited, qui est réglementée et autorisée à fournir des services d'investissement par l'Autorité des services financiers de Malte en vertu de la loi sur les services d'investissement.</li> </ul> <p>L'équipe IR en actifs alternatifs fait partie de l'équipe de gestion de HSBC Asset Management et est chargée de l'élaboration et de la révision de cette méthodologie.</p>
16. Organisation – Frais et modèle économique	Critères généraux concernant les frais et le modèle économique/de paiement ; indiquer clairement que les notations sont destinées à un usage interne au sein du pôle Gestion d'actifs (elles ne sont pas commercialisées), le cas échéant.	Ces notations sont destinées exclusivement à un usage interne chez HSBC AM et à ses clients. Cette notation n'entraîne aucuns frais.

Champ de divulgation	Éléments à publier	Contenu divulgué
17. Conflits d'intérêts – Principaux risques	Principaux conflits liés à l'activité de notation (sélectionner les plus significatifs).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de cohérence et de comparabilité des notations ; en raison de méthodologies différentes et de décalages temporels/lacunes dans les données</li> <li>• Incitations commerciales favorisant une notation ESG élevée pour remporter des mandats</li> <li>• Pressions commerciales pour que certains émetteurs soient notés plus favorablement en raison de relations commerciales en cours</li> <li>• Les notations ESG ne sont généralement pas conçues pour mesurer l'« impact », mais privilégient plutôt l'évaluation de la gestion des risques et des informations fournies, ce qui peut créer un conflit entre le discours commercial et le positionnement du produit, d'une part, et l'obligation d'être précis, équilibré et exact, d'autre part</li> <li>• Certaines stratégies peuvent impliquer des critères d'exclusion ou des biais susceptibles d'augmenter leur tracking error ou de limiter les opportunités d'investissement ; or, si les clients recherchent à la fois des performances maximales et des scores ESG élevés, cela peut créer un conflit en fonction des conditions de marché et de la méthodologie utilisée.</li> <li>• Il peut également y avoir des conflits entre la transparence de la méthodologie, d'une part, et la propriété intellectuelle exclusive ainsi que les restrictions imposées par les fournisseurs concernant les données d'entrée, d'autre part</li> </ul>
18. Conflits d'intérêts – Mesures d'atténuation	Mesures visant à atténuer les conflits (par exemple, barrières à l'information, obligation fiduciaire, contrôles, gouvernance, fréquence des mises à jour, vérification de la qualité des données, contrôles de divulgation).	Parmi les facteurs d'atténuation figurent l'utilisation appropriée de barrières efficaces de contrôle de l'information, le respect par l'agence de notation de ses obligations fiduciaires envers ses clients, la diffusion d'informations publiques sur les notations, y compris des descriptions précises et équilibrées des entités notées, ainsi qu'un certain nombre de mécanismes de contrôle interne garantissant également la cohérence et la comparabilité des notations, notamment : (i) la mise à jour des notations, (ii) la gestion des éventuels écarts de suivi, des décalages temporels et des lacunes dans les données, (iii) l'examen de la qualité des données utilisées pour l'évaluation, (iv) le contrôle de la publication des notations et (v) l'examen des cadres externes qui servent de base à la notation.

Source : HSBC Asset Management, juillet 2026

## Informations importantes :

Le présent document est fourni à titre purement informatif et vise à aider les utilisateurs à comprendre la méthodologie de notation ESG, les sources de données, les hypothèses, les limites et les dispositions de gouvernance applicables à la notation ESG décrite dans le présent document. Les notations ESG mentionnées dans le présent document ont pour seul objectif de fournir une évaluation de certaines caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance, conformément à la méthodologie décrite. Les notations ESG ne constituent ni une analyse financière, ni un conseil en investissement, ni une recommandation d'achat, de vente ou de conservation d'un titre quelconque, ni une recommandation concernant une stratégie d'investissement. Les notations ESG s'appuient sur des informations provenant de sources jugées fiables, notamment les informations fournies par les émetteurs, les données issues de fournisseurs tiers et nos propres analyses. Aucune déclaration ni garantie, expresse ou implicite, n'est donnée quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou la fiabilité de ces informations. En conséquence, les notations ESG peuvent être révisées, suspendues ou retirées sans préavis. Les notations ESG résultent de l'application de la méthodologie en vigueur à la date indiquée dans le présent document et impliquent l'exercice d'un jugement, des hypothèses et des choix méthodologiques. Les différents organismes de notation ESG peuvent recourir à des méthodologies, des critères, des pondérations et des sources de données variables, et peuvent donc parvenir à des conclusions différentes concernant un même émetteur, un même investissement ou un même portefeuille. Les notations ESG passées ne préjugent pas des caractéristiques ESG futures, des performances en matière de développement durable ni des résultats d'investissement. Les notations ESG ne constituent pas un indicateur de la performance financière, de la solvabilité, de la valorisation, du risque d'investissement ou de l'adéquation à un investisseur particulier.

Le présent document doit être lu conjointement avec la méthodologie complète, les définitions et les informations complémentaires, qui peuvent faire l'objet de modifications ponctuelles. Les dernières versions sont disponibles sur <https://www.assetmanagement.hsbc.com/about-us/responsible-investing#openTab=0>.

La présente note d'information a été rédigée et publiée par HSBC Global Asset Management (France).

